

Cahiers
Mémoire et Politique

La science politique et les études sur la mémoire

La science politique et les études sur la mémoire

Cahiers Mémoire et Politique n°01



Cahiers
Mémoire et politique

Cahiers

Mémoire et politique

Sous la direction de
Dr. Geoffrey GRANDJEAN

Chargé de cours adjoint
au Département de science politique
de l'Université de Liège

2013 - Numéro 1



Publié avec l'aide financière du Fonds de la Recherche Scientifique



Plateforme « Mémoire & Politique »
www.memoire-politique.net

Tous droits de reproduction, d'adaptation et
de traduction réservés pour tous pays
Numéro ISSN : 2295-0311
Imprimé en Belgique © 2013

Ce premier numéro des cahiers « Mémoire et politique » découle de deux initiatives mises en place à l'Université de Liège. D'une part, une plateforme « Mémoire & Politique »¹ a été créée il y a trois ans, découlant d'un colloque sur la concurrence mémorielle. D'autre part, un cours (Mémoire et politique) a été mis sur pied au sein du Département de science politique. En s'inscrivant dans la continuité de ces deux initiatives, le présent cahier – et à sa suite, d'autres cahiers – visent à présenter toute une série d'enjeux politiques liés à des questions de mémoire.

L'objectif, exprimé en quelques mots, semble simple. Deux mots méritent toutefois une attention particulière afin d'y voir plus clair et de cerner au mieux la ligne éditoriale de ces cahiers : « politique » et « mémoire ».

La science politique et l'étude du pouvoir

Aux origines des initiatives précitées, il y a la volonté d'étudier, sous l'angle de la science politique, divers phénomènes qui mobilisent de mémoires collectives différentes. Mais que peut dès lors apporter la science politique ? Quelle peut être la spécificité de cette discipline dans les études sur la mémoire ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de s'attarder sur les trois définitions sous-jacente au concept de « politique ». Ainsi, ce terme peut recouvrir trois sens :

◊ Le politique est « ce qui maintient ensemble les hommes en vue d'une certaine fin »². Le politique réfère à une structure et « qualifie un certain arrangement ordonné de données matérielles d'une collectivité et des éléments spirituels qui constituent sa culture »³. Autrement dit, le politique permet aux individus composant une société de vivre ensemble.

◊ La politique est une lutte, une activité ; « soit celle que déploient les gouvernants, soit celle qui se déroule dans le

¹ Voy. l'adresse suivante : <http://www.memoire-politique.net>.

² BURDEAU Georges, *Traité de science politique. Tome premier. Le pouvoir politique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1966, p. 119.

³ BURDEAU Georges, *op. cit.*, p. 131.

groupe en vue d'occuper les postes de direction ou d'influencer les décisions de ceux qui commandent »⁴. La politique est cette activité permettant, à terme, d'exercer un certain pouvoir sur la société afin d'assurer sa gestion.

♦ Les politiques sont des productions, c'est-à-dire l'ensemble des actions et décisions d'un système politique⁵. En d'autres termes, elles renvoient aux politiques qui « constituent des ensembles présumés cohérents de solutions à des problèmes posés dans chaque secteur de l'activité sociale »⁶.

Les trois définitions du terme « politique » ont un dénominateur commun dans le sens où elles renvoient d'une façon ou d'une autre au pouvoir politique. D'une manière générale, le pouvoir résulte des interactions entre des individus. Il est cette « relation entre des acteurs ou des systèmes d'attitudes, d'opinions et de comportements »⁷. Deux caractéristiques permettent toutefois de spécifier le pouvoir politique : son champ d'extension et sa nature intrinsèque. D'une part, le pouvoir politique s'étend sur l'ensemble de la société globale, regroupant les individus soumis à un même système de normes. D'autre part, il est caractérisé par un mode particulier de régulation sociale qui lui donne une nature différente par rapport aux autres formes de pouvoir. C'est un mode de type coercitif arrivant à tirer de sa production une légitimité minimale⁸. Le pouvoir politique use donc de la contrainte tout en ayant recours à la légitimité.

La légitimité est la reconnaissance accordée à celui qui exerce un pouvoir ; autrement dit, c'est l'acceptation du fait qu'il est « normal », « naturel », « juste », « souhaitable » qu'une autorité donne des ordres et prescrive des comportements⁹. La contrainte est la garantie de parvenir, par différents moyens (la force physique, mais aussi le chantage – contrainte psychologique – ou les restrictions vitales accordées à un groupe – contrainte économique), à faire triompher sa volonté en l'ab-

⁴ BURDEAU Georges, *op. cit.*, p. 132.

⁵ Nous nous inscrivons volontairement dans une perspective systémique. Voy. EASTON David, *A Framework for Political Analysis*, Hemel Hempstead, Prentice-Hall, 1965, 143 p., EASTON David, *A Systems Analysis of Political Life*, New York, John Wiley & Sons, 1965, 507 p. et EASTON David, *The Political System. An Inquiry into the State of Political Science*, New York, Alfred A. Knopf, 1953, 320 p.

⁶ SCHEMEIL Yves, *Introduction à la science politique. Objets, méthodes, résultats*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Dalloz, coll. « amphi », 2010, p. 36.

⁷ BRAUD Philippe, « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in GRAWITZ Madeleine et LECA Jean (dir.), *Traité de science politique. Tome 1. La science politique, science sociale. L'ordre politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, p. 35 [en italique dans le texte].

⁸ *Ibid.*, pp. 366-382.

⁹ DORMAGEN Jean-Yves et MOUCHARD Daniel, *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck, 2009, 2^e éd., pp. 18-19.

sence de légitimité, ou lorsque celle-ci se révèle insuffisante¹⁰.

Le pouvoir politique, caractérisé par cette alliance entre coercition et légitimité, permet donc aux détenteurs de l'autorité qui en sont pourvus, d'adopter des règles de droit, et plus largement des décisions et des actions auxquelles s'attache une « présomption minimale de légitimité »¹¹.

Normalement, le pouvoir politique peut interdire aux autres types de pouvoir de faire usage de la coercition. En ce sens, il détient le « monopole de la contrainte (physique) légitime »¹². Toutefois, en termes de politiques mémorielles, comme le souligne Johann Michel, on ne peut pas affirmer que les autorités publiques disposent du « monopole de la contrainte mémorielle »¹³. En effet, il existe autant de mémoires collectives que de groupes au sein d'une société. Dès lors, une autorité publique n'est pas la seule à être « dépositaire d'une mémoire collective et laisse à la société civile la possibilité d'exprimer librement, dans l'espace privé comme dans l'espace public, des versions alternatives de mémoires collectives »¹⁴. Notons tout de même que les autorités publiques ont le « monopole de certains instruments mémoriels »¹⁵, comme les règles juridiques.

Mais que signifie dès lors le concept de « mémoire » ?

Les mémoires collectives et les processus de sélection

La mémoire implique des souvenirs. Elle est également un processus au cours duquel des éléments sont oubliés. Dès lors, comme le rappelle Tzvetan Todorov, « la mémoire ne s'oppose nullement à l'oubli »¹⁶. Elle est ce « processus incessant de tri et, donc d'oubli »¹⁷ aboutissant à une constante interaction entre d'un côté, l'effacement et de l'autre, la conservation¹⁸. L'oubli est même la condition fondamentale

¹⁰. DORMAGEN Jean-Yves et MOUCHARD Daniel, *op. cit.*, p. 19.

¹¹. BRAUD Philippe, *op. cit.*, p. 383.

¹². WEBER Max, *Economie et société*, tome I, Paris, Plon, 1969, p. 57. Nous mettons des parenthèses pour élargir le monopole à tout type de contraintes légitimes.

¹³. MICHEL Johann, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, 2010, p. 5.

¹⁴. *Ibid.*, p. 6.

¹⁵. *Ibid.*, p. 6.

¹⁶. TODOROV Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004, p. 14.

¹⁷. RIOUX Jean-Pierre, « Devoir de mémoire, devoir d'intelligence », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2002, n° 73, p. 163.

¹⁸. TODOROV Tzvetan, *op. cit.*, p. 14 [en italique dans le texte].

de la mémoire¹⁹.

La mémoire peut être appréhendée au niveau individuel et au niveau collectif. D'emblée, il faut souligner l'influence réciproque entre les groupes et les individus qui les composent, en nous aidant de Marie-Claire Lavabre qui relève que « la mémoire est dite collective non pas parce qu'elle est la mémoire du groupe en tant que groupe, mais parce que le collectif, le social, est l'état dans lequel existent les individus »²⁰. Dans le cadre de ces cahiers, l'accent sera surtout mis sur la dimension collective. En effet, d'un point de vue politique, c'est davantage la dimension sociale et groupale qui est mise en avant. Les contributions de ce premier numéro s'inscrivent d'ailleurs toutes dans une perspective collective.

Pour définir le concept de mémoire collective, il est primordial de recourir aux travaux pionniers du sociologue français, Maurice Halbwachs. Selon lui, la mémoire collective renvoie aux souvenirs effectivement partagés par un groupe défini. Elle n'est pas une collection de mémoires individuelles. Le sociologue a bien précisé que « c'est en tant que membres de ces groupes que nous nous représentons à nous-même, et la plupart des points de repères auxquels nous nous reportons ne sont que les événements saillants de notre vie »²¹. Selon lui, donc, tout groupe organise, crée une mémoire qui lui est propre et la mémoire individuelle s'appuie, dans les processus de remémoration et de localisation, sur des formes, sur des « cadres » issus du milieu social. Toujours selon lui, le passé se conserve dans les mémoires individuelles et dans les mémoires collectives sous la forme de fragments et d'images. La remémoration est une reconstruction, une recréation du passé en fonction du présent.

L'historienne Laurence Van Ypersele insiste justement sur cette reconstruction du passé en soulignant la perspective dynamique dans laquelle s'inscrit la mémoire collective :

« en tant que système de représentations collectives, la mémoire interprète et reconstruit la réalité passée pour permettre une compréhension de soi et du monde, assurer des valeurs communes imposant des comportements et garantir une estime de soi »²².

¹⁹ MAYER Françoise et VAŠICEK Zdenek, « Le passé et le présent, la mémoire et l'histoire », in MAUREL Marie-Claude et MAYER Françoise (dir.), *L'Europe et ses représentations du passé. Les tourments de la mémoire*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2008, p. 176.

²⁰ LAVABRE Marie-Claire, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, 2000, n° 7, p. 55.

²¹ HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1952, p. 125.

²² VAN YPERSELE Laurence, « Les mémoires collectives », in VAN YPERSELE Laurence (dir.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 195.

Une mémoire collective peut évoluer, selon Maurice Halbwachs, en fonction des priorités, des exigences, des intérêts de la société présente. Son caractère évolutif lui permet de participer à la construction de l'identité collective et donc de l'identité d'un groupe, qu'il soit ethnique ou non, d'une nation, d'une société, d'un mouvement politique, entre autres. Faisant échos au sociologue, l'historien Philippe Raxhon a précisé que « les opérations de sélection de la mémoire visent [...] à une efficacité dans le présent, mais aussi dans l'avenir, et sont légitimées par la quête identitaire au sein d'une collectivité »²³.

La mémoire collective participe ainsi à la construction de l'identité des individus et du groupe auquel ils appartiennent. Elle permet de définir un groupe donné, de définir la ou les valeur(s) du groupe, de cautionner les actions passées, présentes et futures du groupe et de mobiliser les membres du groupe en vue de réaliser certains objectifs²⁴. Autrement dit, la mémoire collective permet aux individus de se définir.

Afin de mieux préciser le concept de mémoire collective, il est important de mentionner qu'il n'existe pas une seule mémoire collective mais autant de mémoires collectives qu'il y a de groupes. Ainsi, il faut composer avec les mémoires des peuples, des nations, des communautés historiques multiples et bien d'autres. Comme il a été précisé précédemment, les autorités publiques ne disposent pas du « monopole de la contrainte mémorielle »²⁵ puisque, d'autres groupes peuvent mobiliser et imposer une mémoire collective. À cela, on peut encore ajouter que la notion d'identité nationale s'est fortement délitée dans nos sociétés contemporaines, entraînant une augmentation de mémoires (Raxhon, 2009). Cette pluralité peut dès lors aboutir à un processus de concurrence mémorielle, c'est-à-dire à une compétition complexe et parfois douloureuse entre des groupes sociaux (à la fois entre eux mais également vis-à-vis d'une autorité) qui vise à défendre et à promouvoir le souvenir de certains faits passés²⁶.

Dans le cadre de ce premier numéro, les cinq contributeurs, tous politologues, présentent des cas d'étude concrets en articulant justement les concepts de « mémoire » et « politique ». Ils nous convient à se pencher sur différents exemples d'actualité belge et français. Chacun

²³ RAXHON Philippe, « Essai de bilan historiographique de la mémoire », *Cahiers du Centre de recherches en histoire du droit et des Institutions*, 2009, n° 30, p. 15.

²⁴ KLEIN Olivier et al., « Le Collabo et l'Assisté : stéréotypes et mémoires collectives liés au conflit », in LUMINET Olivier (dir.), *Belgique-België : un État, deux mémoires collectives ?*, Wavres, Mardaga, 2012, pp. 35-36.

²⁵ MICHEL Johann, *op. cit.*, p. 5.

²⁶ GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme, *La concurrence mémorielle*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2011, p. 13.

des auteurs contextualise d'abord leur cas d'étude en décrivant les faits qui ont vu la mobilisation de faits passés dans les deux systèmes politiques concernés. Chacun à leur façon présente ensuite les enjeux politiques liés à cette mobilisation. Nicolas CUTAIA porte son intérêt sur la réappropriation de Charles Martel par le Bloc identitaire par rapport à l'affaire de la mosquée de Poitiers. Ines DEPAYE se focalise sur les mobilisations de de Gaulle dans les discours de l'ancien président français, Nicolas Sarkozy. Jérôme NOSSENT explore quant à lui l'instrumentalisation de Guy Môquet et de sa fameuse lettre par ce même président. Maxime RAHIER analyse la tentative avortée de panthéonisation d'Albert Camus, toujours par l'ancien président français. Vincent VESPA revient sur la demande d'interdiction de « Tintin au Congo » et la saga judiciaire qui s'en est suivie. Finalement, la conclusion met en perspective les différentes contributions, permettant ainsi de comprendre toute l'importance de la science politique dans les études sur la mémoire.

Dr. Geoffrey GRANDJEAN

Chargé de cours adjoint au Département de science politique de
l'Université de Liège

Titulaire du cours « Mémoire et politique »

Mouvements islamophobes et Charles Martel : quelle réappropriation ?

Cas d'étude sur le Bloc identitaire et l'affaire de la mosquée de Poitiers

Depuis quelques années maintenant, un consensus général sur le « mal islamique » et la nécessité absolue de son éradication sur le territoire européen

L'auteur : Nicolas CUTAIA
est titulaire d'un bachelier
en science politique

voient le jour dans certains milieux populaires et intellectuels. Le processus permettant la création d'une volonté de destruction de l'« Autre » est complexe et il paraît évident que celui-ci n'obéit pas à des lois générales nous délivrant le moyen d'éradiquer ces formes de pensées haineuses. Pourtant, il est possible de déceler les processus discursifs et mémoriels légitimant ces formes de pensées pour pouvoir, à terme, mieux les comprendre et mieux les combattre. Le présent article s'efforce donc d'analyser la logique mémorielle soutenant la réappropriation politique d'une figure historique (Charles Martel) par un mouvement d'extrême droite (le Bloc identitaire). À cette fin, un cas d'étude particulier sera mobilisé : celui de l'affaire de la mosquée de Poitiers. Il s'agira dans un premier temps d'établir une description des faits liés à ce cas d'étude avant d'analyser les enjeux politiques de la réappropriation proprement dite. Le but sera de montrer en quoi la réappropriation de Charles Martel s'inscrit dans le climat global actuel permettant d'opposer la civilisation occidentale au monde musulman.

Whoever debases others is debasing himself
James Baldwin

Introduction

Le samedi 20 octobre 2012 au petit matin, une septantaine de militants d'extrême droite appartenant au mouvement politique « Bloc identitaire (BI) » ont occupé durant quelques heures le toit de la mosquée de Poitiers encore en construction afin de dénoncer une « islamisation » croissante du territoire français.

Si l'établissement de minarets et de mosquées un peu partout en Europe suscite un ressentiment islamophobe généralisé nettement perceptible et ne cessant de croître au cours des dernières années, le phénomène est évidemment loin d'être cantonné aux seuls milieux populaires. L'ouvrage *Les Grecs, les Arabes et nous. Enquête sur l'islamophobie savante* publié en 2009 par un collectif de chercheurs en réponse à l'ouvrage controversé de Sylvain Gougenheim, rend compte de cette islamophobie « savante » désormais ancrée au sein des milieux intellectuels et relayant une islamophobie dite « populaire »¹. Parfois même, l'intolérance populaire se proclame elle-même « savante » et mobilise une rhétorique désormais bien rodée reposant paradoxalement sur l'appel à une forme de pensée soi-disant plus progressiste. Pour ne citer qu'un exemple, Michel Onfray et son *Traité d'athéologie* au succès retentissant véhiculent cette image de la religiosité et de l'Islam obligatoirement réactionnaires, omettant de préciser qu'il existe une pluralité de lectures du Coran. Et c'est sous couvert de la tolérance, de l'ouverture d'esprit et de la défense des droits des femmes qu'une stigmatisation grandissante de certaines cultures apparaît. Plus généralement, qu'il s'agisse du discours de Dakar de Nicolas Sarkozy et d'Henri Guaino ou du discours de Ratisbonne du pape Benoît XVI, le climat politique et social actuel rend compte d'un mépris grandissant de la part de la société occidentale à l'égard de ce qui paraît extérieur à son mode de pensée.

L'affaire de la mosquée de Poitiers s'inscrit donc dans un contexte éminemment plus large dont il serait difficile de rendre compte dans tous ses aspects. Mais si cet événement local paraît dérisoire à cet égard – tant les actes islamophobes sont aujourd'hui nombreux et tant les médias nous abreuvant chaque jour d'histoires et de reportages contant les méfaits commis au nom de l'Islam à travers le monde –, il s'avère cependant particulièrement intéressant pour rendre compte de la logique et des enjeux liés aux mobilisations mémorielles au sein de nos régimes politiques. Car le coup de force médiatique du Bloc identitaire s'est accompagné de la réappropriation d'une figure et d'un événement historique important pour le roman national français, à savoir Charles Martel et la bataille de Poitiers de 732. Les jeunes extrémistes, en criant des slogans faisant référence au célèbre maire du palais d'Austrasie et en déployant une banderole sur laquelle était

¹ BÜTTGEN Philippe, DE LIBERA Alain, RASHED Marwan. et ROSIER-CATACH Irène (dir.), *Les Grecs, les Arabes et nous. Enquête sur l'islamophobie savante*, Paris, Fayard, coll. « Ouvertures », 2009, 372 p. Cet ouvrage est une réponse collective au bouquin de l'historien Sylvain GOUGUENHEIM, *Aristote au Mont-Saint-Michel*. Les auteurs considèrent la thèse de Sylvain Gougenheim comme scientifiquement non fondée, cette dernière consistant à minimiser l'apport des traducteurs arabes lors de la diffusion de la philosophie grecque et à considérer la culture arabe comme n'étant pas assez aboutie pour rendre compte de celle-ci.

écrit « 732, Génération identitaire », s'inscrivent donc dans la lignée de ces formations politiques récupérant à leur compte des figures marquantes de l'histoire occidentale. Qu'il s'agisse de la tentative de « panthéonisation » d'Albert Camus par Nicolas Sarkozy, de la mobilisation de Charles de Gaulle durant les campagnes présidentielles de 2007 et de 2012 par ce même Nicolas Sarkozy ou de la réappropriation de la figure historique de Jeanne d'Arc par Jean-Marie Le Pen dès la création du Front National, les exemples de récupération politique ne manquent pas.

Cet article aura pour but d'analyser la réappropriation de la figure tutélaire de Charles Martel et de souligner les enjeux politiques liés à cette réappropriation. Pourquoi le Bloc identitaire fait-il précisément référence à Charles Martel ? Quelle est la force symbolique de cette figure historique et de sa réappropriation ? Autant de questions auxquelles il faudra répondre en mettant en évidence les dimensions contextuelles dans lesquelles Charles Martel et la bataille de Poitiers sont mobilisés. Il semblerait en effet qu'à travers les décennies, Charles Martel soit constamment mobilisé à travers sa dimension belliqueuse, cette dernière permettant d'opposer historiquement deux civilisations : le monde occidental et le monde musulman. Entre la bataille de Poitiers de Charles Martel et *Le Choc des civilisations* de Samuel Huntington, il n'y aurait qu'un pas. Le présent article se décompose en deux parties. Il tente dans un premier temps d'établir une description des faits et des acteurs liés à l'affaire de l'occupation de la mosquée de Poitiers avant d'analyser les enjeux politiques et la dimension contextuelle de la réappropriation de la figure de Charles Martel.

Description des faits

Le coup médiatique des Identitaires, relayé abondamment par l'ensemble de la presse française, avait pour but de faire connaître « Génération identitaire », la jeunesse politique du Bloc identitaire venant d'être créée en septembre 2012. Malgré la demande de référendum sur l'immigration adressée au Premier Ministre français et formulée après la revendication de l'occupation surprise de la mosquée de Poitiers, l'objectif principal était de relancer l'intérêt autour des Identitaires avant leur Convention Nationale se tenant à Orange. Cette convention, à laquelle étaient conviés des représentants du Front National, du Vlaams Belang et du FPÖ autrichien, avait pour but de fêter les 10 ans de leur existence. De plus, le Bloc identitaire a connu de nombreux déboires en 2012, notamment la mise en détention provisoire d'un des leaders du groupuscule suite à une agression

violente sur un étudiant chilien². Relancer médiatiquement le parti était donc urgent.

Qu'est-ce que le « Bloc identitaire » ?

Bloc identitaire est une organisation politique créée en 2002 à Nice et appartenant à la mouvance identitaire, courant politique xénophobe qui émergea à la fin du XX^e siècle à l'échelle européenne. Si les Identitaires ont réussi à populariser la mouvance et à en faire un véritable courant politique via leurs différentes organisations et leurs différents coups de force médiatiques, cette dernière préexistait déjà depuis la fin des années 1980 et s'inspirait notamment de la révolution conservatrice apparu en lendemain de la Première Guerre mondiale sous la République de Weimar³. Cette révolution conservatrice constatait déjà les « dégâts causés par le progrès détruisant valeurs et structures traditionnelles » et appelait à « stopper ce processus, qui s'est accéléré depuis la Révolution française, par une contre-révolution restaurant les valeurs traditionnelles ».

Bloc identitaire voit concrètement le jour sur les cendres du mouvement « Unité Radicale », ancien mouvement d'extrême droite nationaliste et révolutionnaire qui était considéré comme provocateur et extrêmement violent. Aujourd'hui, et même si la plupart des membres actuels du Bloc identitaire n'ont pas appartenu à « Unité Radicale », le lien entre les deux formations politiques d'extrême droite est régulièrement mentionné. « Unité Radicale » fut dissoute par décret en 2002 sur la base de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées permettant au président de la République française d'interdire certains groupes représentant une menace pour l'ordre public (cette même loi fut d'ailleurs utilisée pour dissoudre le célèbre groupe « Action directe » en 1982)⁴. La dissolution d'Unité Radicale fut décidée par le gouvernement français après la tentative d'attentat contre Jacques Chirac le 14 juillet 2002. Cet attentat, perpétré par un proche d'Unité Radicale (Maxime Brunerie) lors du défilé militaire annuel sur les Champs-Élysées, sonna le glas du groupuscule d'ex-

² CLAVEL Geoffroy, « Convention du Bloc Identitaire : dix ans de provocations de l'extrême droite radicale à l'ombre du FN », *Le Huffington Post*, 3 novembre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.huffingtonpost.fr> (consultée le 21 janvier 2013).

³ FRANÇOIS Stéphane, « Réflexions sur le mouvement identitaire », 3 mars 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://tempspresents.wordpress.com/> (consultée le 23 mai 2013) et MERLIO Gilbert., « Y a-t-il eu une 'Révolution conservatrice' sous la République de Weimar ? », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, n°17, 2003, pp. 123-141.

⁴ L. du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées. Version consolidée au 1^{er} mai 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr> (consultée le 23 mai 2013).

trême droite. Le Bloc identitaire fut donc fondé en 2002 pour prendre la relève.

Bloc identitaire, dont le slogan est « Une terre, un peuple », dispose officiellement du statut de parti politique depuis octobre 2009 et a participé aux élections régionales de 2010 via la liste « Ligue du Midi » en Languedoc-Roussillon et via la liste « Ligue du Sud » en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces listes ont récolté respectivement 0,7 % et 2,7 % des voix. L'organisation politique s'était cependant déjà présentée à de précédentes élections locales via des mouvements parallèles, notamment pour l'élection cantonale à Nice avec le mouvement « Nissa Rebela » pour laquelle il récolte 1,9 % des voix. On notera toutefois que le Bloc identitaire n'a pas présenté de candidat pour les présidentielles de 2012.

Si les scores électoraux du Bloc identitaire restent marginaux, son accès aux médias se fait via d'autres créneaux et notamment via de nombreux coups médiatiques relayés par l'ensemble de la presse française. On peut citer à cet égard l'organisation de « soupes identitaires » distribuées aux sans-abris en France et en Belgique, ces dernières ayant la particularité d'être préparées à base de porc, ce qui exclut automatiquement les juifs et musulmans pratiquants de ces actions dites « sociales ». Les « soupes identitaires » ne sont pas les seuls faits d'arme à leur actif, puisqu'ils sont également à l'origine de nombreux autres coups médiatiques :

- ◊ L'organisation d'un apéro « saucisson-pinard » le 18 février 2010 rue Myrha, « au cœur du quartier musulman parisien de la Goutte d'Or »⁵. Malgré le refus des autorités compétentes d'accorder l'autorisation préfectorale pour cet événement, l'initiative aura tout de même suscité la polémique et permis une visibilité médiatique accrue.

- ◊ L'invasion d'un fast-food halal déguisé en cochon par 70 adhérents en mars 2010. La vidéo ayant suscité un vif intérêt sur le site de vidéos en ligne Youtube ;

- ◊ Les militants du Bloc identitaire ont également réveillé les habitants de la commune de Montluçon en septembre 2011 en diffusant l'appel à la prière d'un muezzin à l'aide d'un mégaphone. Encore une fois, il s'agissait ici de dénoncer la construction d'une mosquée au sein d'une commune française ;

⁵ CLAVEL Geoffrey, « Convention du Bloc Identitaire : dix ans de provocations de l'extrême droite radicale à l'ombre du FN », *Le Huffington Post*, 3 novembre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.huffingtonpost.fr> (consultée le 21 janvier 2013).

- ◊ Les militants rebaptisaient « rue de la Charia » une rue de l'Isère en novembre 2011, toujours dans l'optique de dénoncer l'islamisation croissante du territoire français ;
- ◊ Il y a quelques mois à peine, les Identitaires ont manifesté à Paris pour dénoncer les investissements qataris en France, avec comme slogan : « Ça a commencé avec le PSG, ça doit pas se finir à l'Élysée. » ;
- ◊ Ils créent régulièrement de nombreux tracts, affiches ou T-shirts islamophobes en détournant certaines figures médiatiques françaises d'origine magrébine.

Bloc identitaire base son action sur un travail « métapolitique », c'est-à-dire un travail défini par le Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (GRECE)⁶ d'après la pensée d'Antonio Gramsci comme étant un travail mené dans les champs culturels, historiques et idéologiques, le but étant d'investir la société civile à long terme avant de pouvoir conquérir le pouvoir politique en tant que tel⁷. Le Bloc identitaire s'inscrit donc dans un combat culturel et identitaire dépassant le seul cadre de la vie politique et est donc à l'origine de nombreuses actions culturelles et associatives. Ces actions culturelles, teintées de militantisme islamophobe, font de Bloc identitaire davantage un réseau d'extrême droite qu'un parti politique classique. Sous couvert de la défense des traditions régionales, des racines françaises et du fédéralisme européen, Bloc identitaire peut être qualifié de groupuscule anti-multiculturaliste et islamophobe.

Sur l'échiquier politique, Jean-Yves Camus, politologue français reconnu comme spécialiste de l'extrême droite, situe le Bloc identitaire entre Philippe de Villiers et Jean-Marie Le Pen⁸. Le Bloc identitaire est également proche d'autres mouvements appartenant à la « nouvelle vague des partis populistes antimulticulturalistes : on pense notamment au FPÖ autrichien, au UDC suisse, au Vlaams Belang flamand, aux populistes catalans »⁹ et à la ligue du Nord italienne. Des représentants de ces partis sont d'ailleurs régulièrement invités lors des conventions nationales du Bloc identitaire.

⁶ Également connu sous le nom de « Nouvelle Droite ».

⁷ LECOEUR Erwan (dir.), *Dictionnaire de l'extrême droite*, Paris, Larousse, coll. « À présent », 2007, pp. 202-203. Il est intéressant de constater la réappropriation du concept gramscien de « métapolitique » par la « Nouvelle droite » et le Bloc identitaire, ceux-ci opérant une « récupération du lexique de l'adversaire » permettant de s'inscrire dans une « filiation intellectuelle prestigieuse » tout en opérant une « contre lecture théorique de l'adversaire ». Voy. ZORN Jean-François, « Voyage au pays des antilibéraux », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, n° 5, 1985, pp. 36-42.

⁸ CAMUS Jean-Yves, « Le Bloc identitaire, nouveau venu dans la famille de l'extrême droite », *Rue89*, 19 octobre 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://blogs.rue89.com/> (consultée le 15 décembre 2012).

⁹ *Ibid.*

La difficulté pour le tout récent parti politique est de s'ancrer durablement à la droite du paysage politique français déjà saturé par les formations de Marine Le Pen, la droitisation croissante de l'UMP et de Jean-François Coppe et la pléiade de petits partis marginaux tels que la Nouvelle Droite Populaire (NDP) ou le Mouvement National Républicain (MNR). D'ailleurs, les relations qu'entretient le Bloc identitaire avec le premier parti d'extrême-droite français, le Front National, sont assez ambiguës et changeantes. Déclarant en 2009 que « le Front national a déshonoré la notion d'identité »¹⁰, le Bloc identitaire a pourtant tout récemment fait « une proposition de rapprochement au parti en vue des élections municipales de 2014 »¹¹. Mais le parti frontiste, en pleine stratégie de dédramatisation et de normalisation (stratégie qui s'avère payante au vu des résultats électoraux lors du premier tour de la présidentielle française de 2012), a décliné l'offre. Se méfiant d'une alliance avec une formation politique encore trop sulfureuse, Marine Le Pen a souligné les divergences idéologiques opposant les deux partis¹². Dans un premier temps, « les identitaires promeuvent avant tout les identités locales ». Le Bloc Identitaire est « doté d'une organisation régionalisée » et « refuse le dogme de l'État centralisateur ». La promotion des langues régionales est par exemple l'un de ses combats politiques. À l'inverse « le FN défend l'identité nationale et une vision jacobine de la société basée sur la vision qu'il entretient de la nation ». Cette opposition centrale se cristallise lorsqu'il s'agit de se positionner par rapport à l'intégration européenne. Là où « le Bloc identitaire défend une 'Europe des peuples', dotée d'un système fédéral reconnaissant le poids des héritages nationaux et régionaux [...], le FN se pose comme un parti souverainiste, opposé à l'idée même de la construction européenne ». Au niveau des moyens d'action, « le Front national cherche à se poser en parti de gouvernement [...] en se fixant pour objectif de remporter un maximum de victoires électorales ». Les Identitaires « considèrent en revanche que le pouvoir ne se prend pas uniquement par les urnes et privilégient les actions sur le terrain ». C'est dans cette optique que l'action menée à Poitiers fut envisagée.

Enfin, par rapport au danger que représente une islamisation du territoire français, les deux formations politiques opèrent « un constat commun mais pas d'unité idéologique ». Les positionnements par rapport aux questions polémiques touchant à l'Islam sont communes, mais là où « Marine Le Pen croit encore dans l'assimilation des étrangers et des arabo-musulmans s'ils renoncent à leurs particularismes et font

¹⁰. CAMUS Jean-Yves, *op. cit.*

¹¹. JARASSÉ Jim, « FN et Bloc identitaire, quelles différences ? », *Le Figaro*, 5 novembre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lefigaro.fr/> (consultée le 15 décembre 2012).

¹². *Ibid.*

leurs la culture française et les valeurs républicaines, [...] les identitaires, eux, prônent la 'reconquête', les étrangers devant être assignés à leur territoire d'origine », explique le politologue Jean-Yves Camus.

Quoi qu'il en soit, l'enjeu principal pour le Bloc identitaire au cours des prochaines années est clairement annoncé : être viable idéologiquement pour ensuite l'être électoralement. Cela passe par une différenciation à l'égard des partis traditionnels pour espérer sortir de ce que ses animateurs n'hésitent pas à désigner comme « le ghetto de l'extrême-droite »¹³, avec comme probable conséquence une radicalisation de plus en plus croissante des discours et actions entreprises.

Un peu d'histoire : Charles Martel et la bataille de Poitiers

La bataille de Poitiers (également appelée « bataille de Tours » ou encore « bataille du Pavé des Martyrs » par les historiens arabes¹⁴) a vu l'affrontement en octobre 732¹⁵ du Royaume franc et du Duché d'Aquitaine avec le Califat omeyyade¹⁶. Le Royaume Franc était à l'époque mené par Charles Martel et le Duché d'Aquitaine par Eudes, le Duc d'Aquitaine. Cette bataille, débouchant sur la victoire des Francs et des Aquitains sur l'envahisseur sarrasin, opposa deux peuples aux traditions historiques et culturelles fort dissemblables.

Charles Martel, père de Pépin le Bref et grand-père paternel de Charlemagne, était à l'époque de la bataille de Poitiers *maire du palais* d'Austrasie. *Maire du palais* désigne, à l'époque mérovingienne, le plus haut dignitaire d'un des Royaume francs après le Roi lui-même¹⁷. Pourtant Charles Martel, même s'il ne fut jamais Roi, régna *de facto* sur le Royaume franc et eu plus de pouvoir que les souverains mérovingiens de son époque. Durant l'interrègne qui suivit la mort du roi Thierry IV (737-741), Charles régnera en effet sur le Royaume franc jusqu'à sa mort. C'est à ce moment que le partage du pouvoir entre ses deux fils, Carloman et Pépin le Bref, s'opéra.

Le contexte de l'époque était assez simple. Les musulmans occupaient la péninsule ibérique depuis 711 et remontaient depuis cette

¹³ CAMUS Jean-Yves, *op. cit.*

¹⁴ TOUTAIN Jean, « Maurice Mercier et André Seguin. Charles Martel et la Bataille de Poitiers », *Journal des savants*, vol. 1, n° 1, 1946, pp. 41-44.

¹⁵ Le lieu et la date exacts de la bataille de Poitiers sont sujets à controverse. Voy. notamment : LOT Ferdinand., « Études sur la bataille de Poitiers de 732. », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 26, fasc. 1-2, 1948, pp. 35-59.

¹⁶ Dynastie calife dirigeant le monde musulman de 661 à 750 et ayant pour but d'étendre leur territoire depuis Damas.

¹⁷ En fait dès le VII^e siècle, ce sont les maires du palais qui vont s'accaparer collectivement le pouvoir et diriger de facto le royaume Franc à la place du souverain légitime.

époque vers le Nord. Sur leur passage, ils assiégeaient, pillaient et saccageaient les villes se trouvant sur le chemin. Selon la légende, c'est donc Charles Martel qui mit un terme à cette incursion sarrasine au-delà des Pyrénées (et donc sur l'actuel territoire français) en tuant le chef omeyyade, Abd al-Rahmân ibn Abd Allah al-Ghâfiki. Cet acte de bravoure eut pour conséquence de pousser les sarrasins vers le chemin du retour et de libérer le Royaume franc.

La bataille de Poitiers est considérée par certains historiens comme une des victoires les plus importantes de la chrétienté face aux musulmans. Il est probable que ce soit cette bataille qui donna le surnom de Martel à Charles¹⁸. « Martel » signifiant « Marteau » en ancien français car selon la légende, il aurait écrasé les musulmans comme un marteau. C'est également cette bataille qui lui vaudra d'être élevé au rang d'un des plus grands défenseurs de la Chrétienté. Le triomphe de Poitiers acheva donc de faire de Charles Martel le véritable maître du royaume. À partir de cette époque, il sera la personne la plus influente du Royaume des francs, pouvant même se passer du Roi lui-même.

Si cet événement a eu directement des conséquences en Europe et dans le monde arabe, puisque les historiens s'accordent généralement pour dire que Poitiers est un des éléments importants qui a permis la naissance de l'Empire carolingien, ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle que celle-ci est considérée comme un symbole de la lutte contre l'islam¹⁹.

Quels enjeux politiques ? Quelle réappropriation ?

Un contexte et un constat inquiétants

L'occupation de la mosquée de Poitiers par le Bloc identitaire s'inscrit dans un contexte éminemment plus large, à savoir celui de la vague islamophobe parcourant l'Europe et le monde occidental. Cette vague islamophobe, se durcissant un peu plus chaque année, peut être constatée au travers des différentes controverses relatées quotidiennement dans la presse et via les conversations et réflexions d'arrière-cuisine dont tout un chacun a pu déjà être témoin. Comme le

¹⁸ GIBBON Edward et BURY John Bagnell, *The Decline and Fall of the Roman Empire*, vol. 6, Wildside Press LLC, 2004, 695 p.

¹⁹ CARPENTIER Élisabeth., *Les Batailles de Poitiers : Charles Martel et les Arabes en 30 questions*, La Crèche, Geste Éditions, Coll. « En 30 questions », 2000, 63 p. À cette époque (XVI^{ème} siècle) correspond en effet un regain d'intérêt pour l'opposition entre foi chrétienne et Islam. Ceci est dû notamment aux guerres ottomanes en Europe.

montre un sondage IFOP réalisé en octobre 2012 pour le Figaro, attestant que 43 % des français considèrent l'Islam comme une menace, le mouvement est en pleine expansion. « Plus précisément, 43 % des personnes interrogées sont opposées à l'édification de mosquées (22 % en 2001), 63 % au port du voile dans la rue (32 % en 2003) et 45 % se disent 'hostiles' à l'élection d'un maire d'origine musulmane dans leur commune (35 % en 2001) »²⁰. Si le constat de cette islamophobie est indéniable, comment l'expliquer en France, en Belgique et un peu partout en Europe ? Une première explication est la suivante : en montrant l'Islam comme « une force extérieure et comme étant un facteur extérieur à la société occidentale », on établit de ce fait un dispositif de construction de la peur²¹. Ce dispositif, qui est en train de s'ancrer au sein de nos sociétés occidentales, est ensuite relayé par l'ensemble des médias et des milieux politiques.

D'une part, le discours médiatique traite et relaye uniquement les faits liés à l'Islam et aux musulmans étant connotés négativement. Le champ discursif véhiculé par les médias sur le débat lié à l'Islam se concentre donc sur des termes renvoyant à une image particulièrement péjorative des musulmans et, plus généralement, des personnes d'origine maghrébine. Arrestation de salafistes djihadistes, attentats terroristes, polémiques autour du voile et de la Charia, islamisation et invasion des territoires européens, etc. Le traitement médiatique autour de l'islam est uniquement social et polémique. Il n'est que très rarement, voire jamais, spirituel.

D'autre part, le traitement politique de l'Islam est en grande partie démagogique, populiste et extrêmement dangereux. L'exemple de la droite décomplexée de Jean-François Coppe et de son discours « frontiste » envers l'Islam durant l'élection pour la présidence de l'UMP est frappant à cet égard (il suffit en effet de se rappeler ses déclarations sur les « pains au chocolat » et le « racisme anti-blanc »). Pour prendre un exemple belge, on peut citer la rumeur lancée par un mandataire du CD&V et relayée abondamment par l'extrême droite, selon laquelle le sapin de la Grand Place de Bruxelles est supprimé « pour faire plaisir aux musulmans » et le Marché de Noël renommé « Plaisir d'Hiver » pour la même raison. S'en est suivi une pétition xénophobe signée par des milliers de personnes.

Ces discours islamophobes, devenant presque idéologiques, c'est-

²⁰ AGENCE FRANCE-PRESSE, « Un sondage sur l'islam fait polémique », *Libération*, 25 octobre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.liberation.fr/>. Les résultats de l'étude sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ifop.com/> (consultée le 5 décembre 2012).

²¹ Voy. l'émission du 22 novembre 2012 de *Complètement d'enquête* intitulée « France : La Tentation Islamophobe ? ».

à-dire perçus comme des croyances et des convictions établies et non plus comme les produits d'un contexte sociopolitique particulier, ne sont plus relayés uniquement par des partis classés habituellement à l'extrême-droite de l'échiquier politique comme c'était le cas auparavant. Aujourd'hui, des partis conventionnels et considérés comme respectables par l'opinion publique et les commentateurs politiques entrent sur ce terrain sensible consistant à dénoncer une islamisation de nos territoires, même si cela se fait la plupart du temps indirectement via des discours ambigus.

Charlemagne et Charles Martel : deux figures historiques, une même logique

Ce climat général – général parce que relayé par l'ensemble de la société – accentue une dynamique de repli identitaire et communautaire pourtant déjà bien présente au sein de nos sociétés. Ce repli entraînant logiquement à son tour un attrait pour nos racines ancestrales et moyenâgeuses. Tout comme la figure tutélaire de Charlemagne et l'Empire Carolingien furent mobilisés lors du début de la construction européenne pour légitimer l'unification des peuples européens, la figure de Charles Martel est ici mise en oeuvre pour symboliser la lutte face à l'envahisseur musulman. Pour Fabrice Larat, « du fait de leur dimension symbolique, certaines personnalités historiques se prêtent particulièrement bien pour remplir la fonction de vecteur de la mémoire collective. La raison pour cela est qu'elles incarnent des valeurs et marques de reconnaissances qui peuvent être perçues comme formant, soit le dénominateur commun d'une communauté, soit au contraire ce qui la sépare du reste »²². Fabrice Larat, dont les travaux portent sur le processus d'intégration européenne au niveau historico-politique, mentionne cette instrumentalisation de la symbolique carolingienne et analyse les fonctions jouées par ce « mythomoteur ». Ces travaux permettent d'établir un parallèle évident entre la réappropriation de celui qui fut couronné empereur par le pape Léon III et Charles Martel lui-même. En effet, il semblerait que le recours à ces deux figures historiques s'inscrit dans une même logique : générer une sorte de fraternité et d'union face à un objectif commun. Objectif d'unification pour Charlemagne, objectif d'éradication du mal islamique pour Charles Martel. Dans les deux cas, le résultat obtenu est « le produit de processus discursifs » construit autour de la même dialectique. À chaque fois, « l'utilisation de sym-

²² LARAT Fabrice, « L'Europe à la recherche d'une figure tutélaire : l'instrumentalisation de la symbolique carolingienne comme tentative de fondation d'un projet politique », *Politique européenne*, n° 18, 2006, p.52.

boles historiques est une manière indirecte – via la mémoire collective – de donner corps aux principes constitutifs de ce qui est présenté comme l'identité culturelle de la communauté. On touche là à une dimension importante du rapport qu'entretient une société avec sa mémoire. De fait, l'historiographie officielle, mais aussi les discours politiques, servent souvent de vecteurs aux mythes politiques et à la politique symbolique. C'est ainsi que la conscience historique collective se trouve intimement liée à l'identité politique d'une communauté. De telles représentations du passé participent à l'intégration de la collectivité, à la légitimation de ses structures politiques et à la légalisation de ses valeurs et de ses façons de voir les choses »²³.

Plus précisément, une comparaison en trois temps peut être établie entre la réappropriation historique de Charlemagne et celle de Charles Martel.

Dans un premier temps, s'il est évident que l'histoire était mise en scène lors de l'utilisation de la figure de Charlemagne, il en va de même lorsque les mouvements islamophobes recourent à celle de Charles Martel. Pour Fabrice Larat, « le déficit symbolique et rituel qui caractérise l'Union européenne se doublant d'un déficit de traditions, la tentation est donc grande d'inventer – ou de réinventer – de telles traditions afin de combler ce besoin »²⁴. En ce qui concerne l'utilisation de la figure tutélaire de Charles Martel par des mouvements islamophobes, le détournement et la mise en scène de l'histoire ont été facilités directement et en amont par les institutions françaises (et surtout l'école) ou par des auteurs classiques. En effet, la bataille de Poitiers était présentée comme « constitutive de la nation française » par l'éducation nationale il y a encore peu de temps. Elle constitue également l'une des « trente journées qui ont fait la France de la célèbre collection de Gallimard »²⁵. Chateaubriand lui-même parle de la bataille de Poitiers en ces mots : « C'est un des plus grands événements de l'Histoire : les Sarrasins victorieux, le monde était mahométan ». La bataille de Poitiers arrive également toujours en tête des grandes dates connues par les Français (avec le couronnement de Charlemagne en 800, la bataille de Marignan en 1515 ou la prise de la Bastille en 1789)²⁶. Pourtant, certains travaux historiques s'accordent pour réduire l'importance de la bataille de Poitiers et l'exploit de Charles Martel. Selon ces travaux, l'attaque de Poitiers avait pour unique but de piller la ville de Tours et l'abbaye Saint-Martin. Française

²³ LARAT Fabrice, *op. cit.*, p.50.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ RUSCIO Alain, « Des Sarrasins aux Beurs, une vieille méfiance », *Le Monde Diplomatique*, février 2004, disponible à l'adresse suivante : <http://www.monde-diplomatique.fr/> (consultée le 5 décembre 2012).

²⁶ *Ibid.*

Micheau affirme qu'« il s'agissait pour les Arabes de Cordoue d'une expédition (en arabe « ghazwa ») visant à piller les richesses de la Gaule, mais non d'une « invasion »²⁷. Si la violence de l'attaque ne fait aucun doute, les historiens remettent en cause la volonté politique de domination et de conquête territoriale²⁸. Henri Pirenne, célèbre historien belge, écrit d'ailleurs : « Cette bataille n'a pas l'importance qu'on lui attribue. Elle n'est pas comparable à la victoire remportée sur Attila. Elle marque la fin d'un raid, mais n'arrête rien en réalité. Si Charles avait été vaincu, il n'en serait résulté qu'un pillage plus considérable. ». Alain Ruscio rajoute également que « le reflux arabe fut sans doute plus lié aux problèmes internes d'un Empire très jeune mais déjà immense, une sorte de crise de croissance, qu'aux coups martelés par Charles »²⁹. On le voit, la réappropriation de l'histoire n'est pas une chose si difficile qu'il y paraît. Charles Martel, qui n'était pourtant pas le meilleur des chrétiens et avait quelques exactions contre des églises au compteur, est devenu au sein de la mémoire collective française le symbole du rempart de la chrétienté.³⁰

Ensuite, tout comme Charlemagne, Charles Martel est en lien avec plusieurs États. Fabrice Larat note que « Charlemagne appartenant aussi bien à l'histoire française qu'allemande, la figure historique de l'empereur franc qui a fait l'objet de tant de disputes peut être interprétée aussi bien à la lumière des histoires nationales qu'à celle d'une histoire européenne commune. »³¹. Le même constat peut être établi pour Charles Martel. Il faisait partie de la dynastie mérovingienne et du royaume des Francs (qu'il dirigea même de facto) en pleine expansion à l'époque de la bataille de Poitiers. À la mort de Charles Martel, en 741, le territoire de l'Empire comprend les territoires actuels de la France, de la Belgique, des Pays-Bas et d'une partie de l'Autriche. Intéressant lorsqu'on sait que le Bloc identitaire est proche de nombreux mouvements populistes tels que le FPÖ autrichien ou le Vlaams Belang flamand. La figure de Charles Martel pouvant servir de référence commune à l'ensemble de ces partis antimulticulturalistes. De plus, on connaît la position du Bloc identitaire face à la question européenne. Il promeut en effet une « Europe fédérale des peuples » reconnaissant le poids des héritages nationaux et régionaux. Ici encore, l'utilisation de la figure de Charles Martel s'avère probante.

Pour finir, Charles Martel et Charlemagne permettent tous les

²⁷ MICHEAU Françoise, « 732, Charles Martel, chefs des Francs, gagne sur les Arabes la bataille de Poitiers », in CORBIN Alain (dir.), *751/5 et les Grandes dates de l'histoire de France*, Paris, Seuil, 2005, p. 35.

²⁸ RUSCIO Alain, *op. cit.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

³¹ LARAT Fabrice, *op. cit.*, p. 52.

deux de se définir soi-même, de se déterminer de l'intérieur. Dans les deux cas de figure, le Bloc identitaire et les promoteurs d'une Union Européenne utilisent une ressource interne pour se spécifier. Ils mobilisent une figure historique pour montrer la particularité de leur appartenance à un projet politique. L'utilisation de ces deux figures ancre les projets respectifs dans une histoire commune et permet de les légitimer historiquement. Comme le note Fabrice Larat à propos du processus d'intégration européenne, « l'empire carolingien est un des rares exemples où l'Europe se définit de l'intérieur plutôt qu'en se différenciant par rapport à l'extérieur [...] ». La symbolique carolingienne a donc l'avantage appréciable de fournir les bases d'une identité européenne qui se définirait de manière endogène »³². Il semblerait que cette même symbolique permette également l'édification d'une identité commune à différents groupes islamophobes.

L'approche comparative peut être prolongée en affirmant également que les trois fonctions de l'utilisation de la figure tutélaire de Charlemagne sont également valables pour Charles Martel et sa réappropriation par le Bloc identitaire.

La première fonction est d'ancrer le projet politique dans le passé afin de démontrer « qu'il y eut quelque chose avant ». Cette fonction a pour but de prouver que l'objectif défendu n'est pas le propre de l'époque actuelle mais qu'il est pluriséculaire, voire immémorial. L'éradication de l'Islam sur notre territoire devient alors une aspiration ancestrale déjà défendue par nos ancêtres il y a plus de 1200 ans. Cette fonction permet d'auréoler la lutte d'une certaine profondeur temporelle et permet au Bloc identitaire d'utiliser la figure tutélaire de Charles Martel pour ancrer la lutte contre l'Islam dans l'histoire médiévale.

La deuxième fonction est celle d'exemplarité. La réappropriation de Charles Martel aurait ici pour but d'influencer le comportement des individus. En effet, quoi de plus exemplaire et de plus influent qu'un seigneur de guerre écrasant les sarrasins sur le champ de bataille et mettant fin aux razzias musulmanes ?

La troisième fonction est la capacité de mobilisation et d'identification. Cette troisième fonction étant directement reliée à la fonction d'exemplarité explicitée plus haut, elle est également probante en ce qui concerne la réappropriation de la figure de Charles Martel.

Charles Martel : une figure historique maltraitée dans des contextes d'opposition

La force mémorielle et mobilisatrice de Charles Martel a fait de celui-ci une référence maintes fois utilisée par divers groupes d'actions ou personnalités islamophobes. Bloc identitaire n'est en effet pas le premier mouvement à faire directement référence à Charles Martel.

Le Groupe Charles Martel, actif de 1973 à 1983 sur le sol français, est connu pour avoir perpétré de nombreux attentats contre des entreprises ou propriétés algériennes. Par exemple, l'attentat à la bombe du 14 décembre 1973 visant le consulat algérien à Marseille fit 4 morts et 22 blessés.

Durant la guerre d'Algérie, les commandos d'irréductibles de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) prirent le nom de Charles Martel. L'OAS, composé de civils et de militaires, était une organisation clandestine française que l'on peut qualifier de « politico-militaire ». Son but était de maintenir l'Algérie française et de lutter contre la politique d'autodétermination du général de Gaulle.

Pour prendre un cas isolé, Stéphane Denis, journaliste pour le journal conservateur « Le Figaro » expliquait dans un article publié le 24 septembre 2001 (donc au lendemain de l'attaque du 11 septembre) que « l'Occident n'avait pas à avoir honte des croisades ». Il justifiait cela par ces mots : « Je n'ai jamais entendu un Arabe s'excuser d'être allé jusqu'à Poitiers ».

Lors de l'élection présidentielle française de 2002, le Front national placarda une affiche sur les murs de certaines villes portant l'inscription : « Martel 732, Le Pen 2002 ».

Cette liste non-exhaustive des références directes à Charles Martel³³ prouve encore une fois sa grande valeur mobilisatrice, ce dernier devenant ainsi un modèle commun à l'ensemble des mouvements islamophobes d'extrême-droite.

Les différentes réappropriations de la figure tutélaire de Charles Martel permettent également de comprendre la logique mémorielle se profilant derrière les nombreuses références au maire du palais d'Austrasie. En effet, si la mobilisation de Charles Martel se fait fort logiquement toujours en référence à la bataille de Poitiers et à l'invasion musulmane, elle s'inscrit à chaque période dans un contexte d'hostilité de la part des chrétiens envers l'Islam. Durant la guerre d'Algérie opposant l'État français et le Front de libération nationale

(FLN), la référence à Charles Martel par les commandos d'irréductibles de l'Organisation de l'armée secrète est explicite. Le Groupe Charles-Martel mentionné plus haut, mouvement armé français principalement actif dans les années 1970 et 1980, s'inscrit également dans cette dimension belliqueuse opposant l'Occident au monde musulman. Enfin, lors des attentats du 11 septembre 2001, il ne faut que quelques jours pour qu'un journaliste ressorte l'habituelle rengaine consistant à rappeler l'invasion musulmane du milieu du VIII^e siècle. Les différents contextes dans lesquels Charles Martel et son acte héroïque sont mobilisés permettent donc de rendre compte de sa force mémorielle et de la volonté de rendre antagonistes les cultures occidentales et musulmanes.

Mais qu'en est-il du contexte actuel et de la mobilisation récente de Charles Martel dans le cas particulier de la mosquée de Poitiers ? S'inscrit-elle dans la même logique ? Sans aucun doute, oui. Essentiellement perçue comme le rempart de la chrétienté et le défenseur de l'Occident dans la mémoire collective française, la réappropriation de Charles Martel permet la transposition au sein de l'État français d'une forme de pensée ayant émergé aux États-Unis avec les attentats du 11 septembre, et ayant trouvé un support théorique avec l'ouvrage désormais culte de Samuel Huntington, *Le Choc des civilisations*. La forme de pensée consistant à diviser le monde en groupes civilisationnels antagonistes est ici directement légitimée par une figure historique et ancrée dans l'histoire occidentale. Ce faisant, elle contribue à l'établissement d'un climat détestable pour la population musulmane. Cette logique mémorielle fait partie d'un dispositif de la peur explicité plus haut et permet de comprendre la force symbolique contemporaine d'un Charles Martel.

Conclusion

À travers cette analyse de la réappropriation de la figure de Charles Martel, on trouve un autre exemple concret du retour du concept de « roman national » depuis l'ère Sarkozy. Nous sommes ici à nouveau en pleine histoire *bling-bling*, cette dernière se caractérisant par « une mise en scène soigneusement médiatisée, dans des lieux choisis comme symboliques, de combats valorisants, hauts lieux de la mémoire nationale »³⁴. Les personnages historiques ont toujours constitué et constituent toujours une ressource mobilisatrice sans fin pour les mouvements politiques désireux d'acquérir une certaine pro-

³⁴ TOULMONDE Claudette, « Nicolas Offenstadt, L'histoire bling-bling. Le retour du roman national », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2010, pp. 112-113.

fondeur temporelle. Si Nicolas Offenstadt met en garde contre cette histoire théâtralisée, déformée et sortie de son contexte d'origine et appelle de ses vœux un regard critique sur les politiques mémorielles menées par Nicolas Sarkozy au cours de son mandat³⁵, il paraît souhaitable d'adopter la même attitude lorsque des mouvements extrémistes se réapproprient certaines figures marquantes de l'histoire occidentale, comme c'est le cas pour Charles Martel et le Bloc identitaire. Et cela paraît encore plus urgent dans le contexte actuel.

Car le contexte actuel, c'est de croire à cette fable qu'est l'« islamisation des territoires européens » quand les musulmans ne représentent environ que 4 % de la population européenne totale³⁶. Le contexte actuel, c'est une attitude consistant à agiter le spectre de l'intégrisme religieux pour faire ressurgir le faux débat sur la laïcité de l'État. Le contexte actuel, c'est également un durcissement sans fin des différents partis politiques sur la question des valeurs et des traditions, représentant un moyen efficace afin de détourner l'attention de l'opinion publique en ces temps économiquement difficiles.³⁷ En bref, le contexte actuel est inquiétant.

Certes, les moyens d'action nécessaires pour lutter contre ce phénomène ne sont pas toujours à notre portée. Mais il convient, dans le domaine de la mémoire politique, de garder à l'esprit la formule de Lucien Febvre³⁸ reprise par Nicolas Offenstadt dans son ouvrage sur le renouveau du roman national : « Une histoire qui sert est une histoire serve ».

³⁵ OFFENSTADT Nicolas, *L'histoire bling-bling. Le retour du roman national*, Paris, Stock, Coll. « Parti Pris », 2009, 148 p.

³⁶ LIOGER Raphaël, « L'islamisation de la France est un mythe », *Télérama*, 24 novembre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.telerama.fr/> (consultée le 7 décembre 2012)

³⁷ TORREKENS Corinne, « Islam et laïcité : messieurs, retournez à vos copies ! », 5 décembre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.tayush.com/> (consultée le 10 décembre 2012).

³⁸ Historien français qui fonda l'école des Annales.

Quand l'orateur Nicolas Sarkozise de Gaulle, quelle utilité en retire-t-il ?

Cette contribution a pour objet l'étude de la mobilisation de la figure de de Gaulle dans les discours de Nicolas Sarkozy. L'analyse de discours permet

L'auteure : Ines DEPAYE est titulaire d'un bachelier en science politique

de mettre en évidence l'utilisation de citations, de références à des personnages historiques, l'évocation d'événements fondateurs d'une identité nationale. Tous ces éléments ne sont pas anodins et mobilisés à bon escient, ils permettent la construction d'une image. Cette image est véhiculée par la suite pour fédérer autour de l'orateur le plus grand nombre de spectateurs. Celle-ci a pour caractéristique d'être floue et nette à la fois. Le lecteur sera plongé au cœur des textes écrits des discours de Nicolas Sarkozy en vue de décoder la symbolique de chacune des références à de Gaulle. L'image ainsi dessinée par Sarkozy dans ses discours permet, in fine, de rassembler les électeurs se ralliant à celle-ci. Flou pour toucher le plus grand nombre et nette pour constituer le socle du discours. Les hommes politiques, dont Nicolas Sarkozy, mobilisent plusieurs figures historiques tout au long de leurs discours pour attirer l'intérêt du plus grand nombre. Cette contribution met l'accent sur de Gaulle dans les discours de Nicolas Sarkozy. Cependant, une étude plus approfondie de l'ensemble des références présentes dans les discours permettrait de construire un panel des spectateurs potentiellement attirés par les propos de Nicolas Sarkozy.

Qu'ils soient de gauche ou de droite les hommes politiques aiment ponctuer leur discours de citations de grands hommes, de poètes, d'écrivains, d'anciens hommes politiques, d'anciens présidents et de figures mythiques qui ont façonné l'identité nationale. En France Nicolas Sarkozy n'y fait pas exception.

Les exemples de référence dans les discours de Nicolas Sarkozy foisonnent, citant ici un ancien Président ou une figure historique, faisant là référence à un monument, bref à ce qui fait que la France est la France et ce qui fait que la Nation française est ce qu'elle est actuellement.

Le cheminement intellectuel qui a permis d'envisager le sujet de cet article est l'interrogation suivante : étant donné les références fréquentes aux figures historiques ainsi que mythiques de la France dans les discours du candidat de l'Union pour un Mouvement Populaire

(UMP), pourquoi mobiliser la figure de de Gaulle. En quoi celle-ci représente-t-elle un enjeu intéressant pour le candidat ?

Cette contribution se penche donc sur la mobilisation de de Gaulle dans le discours de Nicolas Sarkozy. Elle illustre les références que Nicolas Sarkozy fait de l'ancien Président français dans ses discours de campagne, pour ensuite s'interroger sur les enjeux politiques qui poussent Nicolas Sarkozy à mobiliser le grand homme que fut de Gaulle.

Plus précisément, cette contribution a pour ambition de définir en quoi Nicolas Sarkozy, usant de références à l'ancien général français dans ses discours, contribue à enrichir son art du discours.

Une précision doit cependant être apportée. En effet, l'art du discours dont use Nicolas Sarkozy sera étudié uniquement sur la base des textes publiés et non sur la gestuelle et le comportement qui sont propres à Nicolas Sarkozy. En plus de cela, seules les références à de Gaulle sont mobilisées.

De Gaulle dans le discours de Sarkozy

Deux étapes jalonnent cette première section consacrée aux références faites dans les discours. La première décrit, d'une manière générale, la mobilisation de de Gaulle dans les discours de Sarkozy. La seconde reprend les mobilisations de de Gaulle dans deux discours en particulier, celui de Strasbourg (lors de sa première campagne présidentielle) et celui de Marseille (lors de sa deuxième campagne présidentielle).

Comment Sarkozy utilise de Gaulle dans ses discours-

Deux précisions doivent être apportées avant l'énonciation des faits. Premièrement, les discours recensés sont uniquement ceux de la première campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy. Deuxièmement, les références reprises pour cette contribution sont uniquement celles les plus souvent utilisées par Nicolas Sarkozy dans ses discours¹.

Lorsque l'on observe les références à de Gaulle dans les discours de Nicolas Sarkozy, certaines références reviennent fréquemment. En effet le général est souvent cité en raison de ce qu'il a pu réaliser : tel que l'ouverture du droit de vote aux femmes ou le renforcement de

¹ Voy. VÉRONIS Jean, *Discours 2007. Les discours des présidentiables*, disponible à l'adresse suivante : <http://sites.univ-provence.fr/veronis/Discours2007/> (consultée le 20 novembre 2012).

la politique étrangère.

L'ancien président est également évoqué dans des énumérations de figures historiques qui ont marqué l'histoire de France. Il se retrouve ainsi aux côtés de Jean Jaurès, Victor Hugo ou encore Charlemagne.

Le gaullisme est également mentionné dans les discours. En effet, la philosophie gaulliste est reprise par le candidat dans l'extrait suivant : « La France n'est forte que lorsqu'elle est rassemblée »². Cette citation fait référence au pôle nationaliste du gaullisme³. Le pôle nationaliste a pour ambition de présenter la France comme une nation une et indivisible, avec une longue histoire faite de succès et d'échecs. Le pôle complémentaire du nationaliste est le pôle universaliste, qui lui voit la France comme promotrice d'une série de valeurs, de droits et de libertés découlant de 1789.

Nicolas Sarkozy va également reprendre un extrait du discours prononcé par de Gaulle lors de son voyage en Allemagne en 1962 devant la jeunesse allemande : « Je vous félicite d'être les enfants d'un grand peuple, qui parfois au cours de son histoire a commis de grandes fautes »⁴. Durant ce voyage, le Chef de l'État français sillonna l'Allemagne dans le but de convaincre le peuple allemand de la réconciliation franco-allemande.

Et enfin, la dernière mobilisation souvent évoquée dans les discours de campagne de Nicolas Sarkozy est celle de sa visite de recueillement sur la tombe de l'ancien président.

Deux discours en particulier : Strasbourg et Marseille

Cette deuxième sous-section se penche sur deux discours en particulier, le premier prononcé lors de la première campagne présidentielle (discours de Strasbourg), le second quant à lui est celui prononcé lors du premier meeting de sa deuxième campagne présidentielle (discours de Marseille).

Le discours de Strasbourg est prononcé par Nicolas Sarkozy le 21 février 2007⁵, lors de sa première campagne présidentielle. Dans

² Discours du Congrès de l'UMP du 14 janvier 2007.

³ COLAS Dominique, *Dictionnaire de la pensée politique, Auteurs, œuvres, nations*, Paris, Larousse, 1997, pp. 117-118.

⁴ Discours du Congrès de l'UMP du 14 janvier 2007.

⁵ VÉRONIS Jean, « Nicolas Sarkozy, Discours à Strasbourg (21/02/07) », *Discours 2007. Les discours des présidentiables*, disponible à l'adresse suivante : <http://sites.univ-provence.fr/veronis/Discours2007/> (consultée le 20 novembre 2012).

celui-ci le candidat exprimera toute la symbolique que représente la ville de Strasbourg, ville française la plus européenne qui n'a cependant pas toujours été française. S'en suit un court exposé des quelques guerres qui ont secoué le territoire français, pour en arriver à la construction européenne qui a permis, selon Sarkozy, une paix « perpétuelle ».

Dans le cadre de ce discours, le général de Gaulle sera mentionné à six reprises. Tantôt dans le but de rendre hommage à la réconciliation qu'il a permise de réaliser entre les peuples français et allemand, tantôt en estimant que de Gaulle aurait été favorable au projet européen⁶. Une question se pose alors : de Gaulle était-il un européen convaincu ?

Le second discours analysé dans cette contribution, est celui prononcé le 19 février 2012 à Marseille, lors du premier meeting de la seconde campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy. Dans ce discours Nicolas Sarkozy ne cite pas textuellement Charles de Gaulle, il reprend dans le début de son allocution la même structure qu'un texte rédigé par de Gaulle dans ses « Mémoires de guerre »⁷.

Dans cet extrait le général de Gaulle déclare son amour pour la France, toutes les choses qui font que la France est la France et qui font qu'il aime cette France. Nicolas Sarkozy fera de même dans le début du discours de Marseille. Dans la suite de son allocution, Nicolas Sarkozy, comme de Gaulle l'a fait avant lui, exprimera ce pourquoi il s'est lancé en politique, quels étaient ses buts et motivations. Par la suite Nicolas Sarkozy aborde d'autres sujets que ceux du général de Gaulle pour parler aux français de ce qui les préoccupent⁸.

Le tableau 1 synthétise les apports de cette section.

⁶ Le lecteur peut trouver dans le tableau 1 l'extrait du discours reprenant les endroits où de Gaulle est mentionné dans le discours de Nicolas Sarkozy.

⁷ Trois tomes composent les Mémoires de guerre du Général de Gaulle : DE GAULLE Charles, *Mémoires de guerre. L'appel : 1940-1942*, Paris, Pocket, 2010, 434 p. ; DE GAULLE Charles, *Mémoires de guerre. L'unité : 1942-1944*, Paris, Pocket, 2010, 497 p. et DE GAULLE Charles, *Mémoires de guerre. Le salut : 1944-1946*, Paris, Pocket, 2011, 629 p.

⁸ L'extrait du discours se retrouve dans le tableau 2 et mettant en parallèle les versions de Sarkozy et de de Gaulle quant à cette déclaration d'amour à la France.

Tableau 1 De Gaulle chez Sarkozy

De manière générale, dans les discours de la campagne présidentielle	Référence aux réalisations
	Dans des énumérations de figures historiques
	Référence au gaullisme
	Extrait du discours à la jeunesse allemande
Discours de Strasbourg	Recueillement sur la tombe du général
	Réconciliation franco-allemande
Discours de Marseille	De Gaulle favorable au projet européen (?)
	Structure du début de discours : déclaration d'amour à la France

De Gaulle, quelle utilité pour Sarkozy ?

Dans le cadre de la première campagne présidentielle, Annie Collowald⁹ montre que, de façon générale, la mobilisation de de Gaulle dans les discours de Nicolas Sarkozy, est moins présente en début de campagne. Par la suite, celle-ci s'est accrue afin de prendre la mesure de l'importance du poste visé. Cette contribution reprend chaque utilisation de de Gaulle énoncée dans la première section pour en retirer un enjeu politique. Certaines analyses du discours politique en général notent que lorsqu'un orateur fait une énumération de différentes figures historiques, celles-ci ont pour but de « fédérer des peuples ou des nations autour d'une identité »¹⁰. Ainsi Nicolas Sarkozy tendrait en mobilisant de Gaulle au côté de Jean Jaurès – c'est-à-dire des acteurs de l'identité nationale française – à rassembler autour de lui les spectateurs. Les figures historiques ainsi mentionnées évoquent certaines valeurs et idées qui fédèrent les spectateurs autour de l'orateur. En outre, cette mobilisation permet à Nicolas Sarkozy d'avoir recours à un « référent social, c'est-à-dire [...] un signe qui évoque quelque chose pour tous à un moment donné ce qui n'implique pas, bien au contraire, que tout un chacun y investisse la même chose »¹¹. Ce référent social permet donc de rassembler les spectateurs autour d'une image, celle de de Gaulle, dans laquelle chacun y voit le visage qu'il s'en fait. Ainsi, lorsque Nicolas Sarkozy évoque les réalisations de l'ancien président, comme par exemple l'ouverture du droit de vote aux femmes, il nomme de Gaulle dans le but de donner un point de

⁹ DE COCK Laurence, MADELINE Fanny, OFFENSTADT Nicolas et WAHNICH Sophie (dir.), *Comment Nicolas Sarkozy écrit l'Histoire de France*, Marseilles, Agone, 2008, p. 70.

¹⁰ DAGHMI Fathallah et PULVAR Olivier, « Médias et identités collectives : quand les journalistes disent le 'nous', disponible à l'adresse suivante : <http://www.lcp.cnrs.fr/> (consultée le 20 novembre 2012).

¹¹ BOUZA Garcia Luis, « Quatre registres de mobilisations mémorielles dans l'espace public européen », in GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme, *La concurrence mémorielle*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2011, p. 114.

repère contextuel à ses spectateurs.

Cependant, lorsqu'il évoque le fait que la politique étrangère a été renforcée sous la présidence gaulliste, cela ressemble à une justification¹² de ce que lui-même ambitionne de faire : comme cela a déjà été fait dans le passé, je le ferai aussi.

Dans l'un de ses discours, le candidat de l'UMP fait clairement référence au gaullisme en citant la phrase suivante : « La France n'est forte que lorsqu'elle est rassemblée »¹³. En plus de faire référence au pôle nationaliste du gaullisme, cette référence présente une ressemblance avec le slogan de la première campagne présidentielle de l'UMP « Ensemble tout devient possible ». Stratégie ou simple coïncidence ? Nous ne prendrons pas parti. L'hypothèse suivante peut cependant être formulée : bien que se revendiquant de la droite, l'UMP envisage une France rassemblée tout comme le courant gaulliste illustre la France. Il ne s'agirait dès lors pas d'une stratégie de la part des chargés de communication de Sarkozy mais uniquement d'une similitude.

Extrait du discours de Strasbourg

« Je veux rendre hommage au Général de **Gaulle** pour avoir accompli la vraie réconciliation franco-allemande, celle qui unit les cœurs et les âmes. Celui qui avait été l'esprit de la Résistance, celui qui incarnait l'indépendance de la nation, celui que l'on n'attendait pas là, fut celui qui trouva les mots et les gestes qui touchèrent les cœurs allemands et élevèrent les âmes françaises au-dessus du ressentiment.

[...] Le Général de **Gaulle** voulait que l'Europe fût européenne, c'est-à-dire indépendante. Il voulait qu'elle respectât les nations. Il voulait qu'elle existât par elle-même sur la scène du monde. Et que voulons-nous d'autre au fond ? Chaque fois que nous nous sommes éloignés de cet idéal nous avons affaibli l'Europe.

Le Général de **Gaulle** honora la signature par la France du traité de Rome. Il inséra son économie dans l'économie européenne. Il mit en œuvre le marché commun et la politique agricole commune.

De **Gaulle** fut un grand Européen en même temps qu'il fut un grand Français.

Monnet, Schuman, de **Gaulle** n'ont pu accomplir ce qu'ils ont accompli que parce qu'ils ont trouvé en face d'eux d'autres hommes d'État d'exceptionnelle stature qui voulaient en finir eux aussi avec la guerre civile.

[...] Ils ont, comme le disait le Général de **Gaulle**, 'voulu reprendre sur des bases modernes, économiques, sociales, stratégiques, culturelles,

¹². Conférence de presse sur la politique internationale du 28 février 2007.

¹³. Discours du Congrès de l'UMP du 14 janvier 2007.

l'entreprise de Charlemagne' ».

Une citation qui revient très souvent dans les discours de Nicolas Sarkozy est celle utilisée par Charles de Gaulle lorsqu'il s'adresse à la jeunesse allemande : « De Gaulle n'a pas dit à la jeunesse allemande : « Vous êtes coupables des crimes de vos pères », il a dit : « Je vous félicite d'être les enfants d'un grand peuple, qui parfois au cours de son histoire a commis de grandes fautes ». Il paraît opportun de replacer les éléments dans leur contexte. En effet cette phrase a été prononcée par de Gaulle lors d'un de ses discours durant son voyage à travers l'Allemagne en 1962. Ce voyage et les discours qui l'ont ponctué veulent faire passer le message de la réconciliation franco-allemande. Lors de ce voyage, le Président de l'État français est venu parler d'« estime », de « confiance », d'« amitié », en vue de convaincre le peuple allemand de sa sincérité. L'utilisation que fait Nicolas Sarkozy de cette citation est sensiblement la même. D'une part, il y a l'idée d'une réconciliation des peuples, réconciliation qui était à la base même du discours prononcé par le général de Gaulle lorsqu'il s'est présenté devant le peuple allemand. D'autre part, il y a l'idée du devoir de fraternité envers les anciennes colonies. Cette seconde mobilisation n'est pas exactement dans le même ordre d'idée que le discours de de Gaulle à la jeunesse allemande. Cependant celle-ci n'est pas diamétralement opposée, Sarkozy reste fidèle à l'esprit de cette citation à savoir le rassemblement des peuples, esprit qu'il ambitionne de faire passer entre le peuple français de la métropole et le peuple des anciennes colonies françaises.

Sarkozy précise également lors de certains de ses discours qu'il s'est rendu sur la tombe de l'ancien Président, dans le but de se recueillir. Annie Collowald explique ce recueillement comme étant un rite gaulliste par lequel le candidat se doit de passer en raison du poste qu'il ambitionne d'obtenir.

Le discours proclamé à Strasbourg a pour ambition de montrer aux français que de Gaulle a voulu l'Europe et qu'il aurait été un européen convaincu. Est-ce réellement le cas ? Bien que Sarkozy mentionne le fait que l'Europe respecterait les États et que celle-ci serait indépendante, Annie Collowald revient sur le projet même que représente la construction européenne. Celle-ci touche à l'indivisibilité de la France, indivisibilité qui est au cœur du courant gaulliste¹⁴. Ce courant prône l'indivisibilité comme gage de non répétition des erreurs et échecs passés. Sarkozy fait donc dire à de Gaulle quelque chose qu'il n'aurait pu dire en raison de la cohérence qu'il se devait de maintenir dans le courant gaulliste.

Pour rappel Nicolas Sarkozy a utilisé la même structure que celle utilisée par Charles de Gaulle dans ses mémoires de guerres dans le discours de Marseille de 2012.

Revenons maintenant sur les caractéristiques de la France selon les deux anciens Présidents (voir tableau 2).

Tableau 2 Les caractéristiques de la France

Version de Gaulle	Version Sarkozy
§1 : « Petit Lillois de Paris, rien ne me frappait davantage que le symbole de nos gloires : nuit descendant sur Notre-Dame, majesté du soir à Versailles, Arc de Triomphe dans le soleil, drapeaux conquis frissonnant à la voûte des Invalides. Rien ne me faisait plus d'effet que la manifestation de nos réussites nationales ; enthousiasme du peuple au passage du tsar de Russie, revue de Longchamp, merveilles de l'Exposition, premiers vols de nos aviateurs. »	§1 : « Beaucoup dans ma famille venaient de loin. J'aimais le ciel sous lequel je vivais et ce n'était pourtant pas le ciel de Marseille. J'aimais le son des mots. J'aimais des chansons, des musiques, des livres. J'aimais des villes, une façon d'aligner des maisons, de planter des arbres le long des routes. J'aimais des bords de mer. J'aimais une façon de rire, une façon d'être libre, j'aimais une façon française une façon de goûter la vie. J'aimais une façon d'aimer. »

Le premier paragraphe est le plus significatif. En effet, dès le début les lecteurs ont d'ores et déjà remarqué la différence notoire entre les deux orateurs. Nicolas Sarkozy reste assez vague dans les éléments qu'il donne pour démontrer qu'il aime ce qui fait que la France est la France, « le ciel, le son des mots, chansons, une façon d'aligner des maisons, etc. » ; alors que dans le discours de de Gaulle les exemples abondent, « nuit descendant sur Notre-Dame, Versailles, Arc de Triomphe, etc. » en vue d'illustrer aux spectateurs tout ce qui fait que le général aime la France. Le tableau 2 met en perspective les deux versions.

Tableau 3 Les faiblesses et les erreurs de la France

Version de Gaulle	Version Sarkozy
§2 : « Rien ne m'attristait plus profondément que nos faiblesses et nos erreurs révélées à mon enfance par les visages et les propos : abandon de Fachoda, affaire Dreyfus, conflits sociaux, discordes religieuses. Rien ne m'émouvait autant que le récit de nos malheurs passés : rappel par mon père de la vaine sortie du Bourget et de Stains, où il avait été blessé ; évocation par ma mère de son désespoir de petite fille à la vue de ses parents en larmes : 'Bazaine a capitulé !' »	§2 : « Au fond, j'aimais la France sans le savoir. J'aimais la France sans comprendre le prix qu'avait dû payer tant de générations pour nous léguer notre patrie. Je l'aimais comme l'air qu'on respire. Je l'aimais au fond sans comprendre ce que la France avait d'unique, ce que la France devait à des milliers d'années de travail et d'amour et au sang versé par tant de femmes et tant d'hommes pour qu'en entendant son nom de France, il n'y ait pas une seule personne au monde qui ne pense à la liberté. »

Les paragraphes (tableau 3) suivants viennent corroborer le fait que les sentiments présentés par de Gaulle seront plus précis que

ceux de Sarkozy. En effet, dans le second paragraphe les deux orateurs vont présenter les faiblesses et les erreurs de cette France qu'ils aiment tant.

À nouveau Nicolas Sarkozy va être plus général alors même que de Gaulle va prendre des exemples et rappeler des faits historiques marquants. Cette contribution peut faire l'hypothèse qu'il s'agit là d'une différence notoire de contexte. Sarkozy étant en campagne, il doit toucher le plus grand nombre d'électeurs. Alors que l'époque de de Gaulle est marquée par la volonté de conserver une France libre. Dans ce contexte l'énonciation des victoires françaises représente un atout politique.

Tableau 4 Les raisons de l'engagement politique

Version de Gaulle	Version Sarkozy
\$3 : « Adolescent, ce qu'il advenait de la France, que ce fût le sujet de l'Histoire ou l'enjeu de la vie publique, m'intéressait par-dessus tout. (...) Je dois dire que ma prime jeunesse imaginait sans horreur et magnifiait à l'avance cette aventure inconnue. En somme, je ne doutais pas que la France dût traverser des épreuves gigantesques, que l'intérêt de la vie consistait à lui rendre, un jour, quelque service signalé et que j'en aurais l'occasion. »	\$4 : « Je me souviens qu'au début j'ai fait de la politique parce que je voulais agir, je voulais résoudre des problèmes, je voulais aider les gens à surmonter leurs difficultés, je voulais me battre pour des idées. En me retournant sur toutes ces années j'ai compris que le combat, le combat essentiel, c'est celui que l'on mène pour le pays qui vous a vu naître ou le pays que l'on reconnaît comme sien. Il n'y a pas un seul combat qui soit supérieur à celui qu'on mène pour son pays. »

Un dernier paragraphe dans ce discours (tableau 4) est également intéressant pour notre comparaison. Tous deux explicitent leur engagement en politique. Certains journalistes politiques ont analysé ce 4^e paragraphe de Nicolas Sarkozy comme étant son entrée en campagne.

Le tableau 5 synthétise les développements de cette section.

Tableau 5 Les enjeux de la mobilisation de de Gaulle

	Faits	Enjeux
De manière générale dans les discours de la campagne	Réalisations acquises par de Gaulle	Donner un point de repère et justifier des éléments avancés
	Énumération de figures historiques	Fédérer les spectateurs et proposer une image dans laquelle chacun y voit ce qu'il veut voir
	« La France n'est forte que lorsqu'elle est rassemblée » (citation de de Gaulle utilisée par Sarkozy)	Mobilisation du gaullisme
	Message à la jeunesse allemande	Mobilisation d'une image forte : la réconciliation
	Recueillement sur la tombe de de Gaulle	Rite gaulliste
Discours de Strasbourg	De Gaulle aurait été un européen convaincu	Volonté de fédérer les spectateurs autour de la figure de de Gaulle (mais opposition avec le gaullisme)
Discours de Marseille	\$1 ^{er} : Amour de la France	Montrer son amour pour ce qui fait que la France est la France
	\$2 : Faiblesses de la France	Reconnaissance des erreurs
	\$3 : Explication de l'engagement politique	Entrée en campagne

Tout cela pour quoi ?

Le discours est avant tout un moyen de communication. Lorsqu'un orateur prend la parole, il teinte son allocution de son point de vue. De par sa gestuelle, son intonation, le comportement qu'il adopte, il illustre ce qu'il ressent. Que se soit de la nervosité, de l'impatience, de l'engagement, de la lassitude, un orateur lorsqu'il prend la parole, ne peut être neutre. C'est là tout l'art du discours.

Déjà dans la Grèce antique, les meilleurs orateurs étaient suivis par toute une population. Les duels télévisés des candidats américains l'ont démontré, les électeurs s'attachent à une image. Les sondages varient en fonction de la performance des orateurs.

Le but d'un discours est de convaincre, de persuader son auditoire du bienfondé de ce que l'on dit, de rassembler le plus grand nombre autour de ses propos. Pour ce faire, l'orateur doit proposer une image à son auditoire, image floue et nette à la fois. Floue pour que le plus grand nombre y adhère, nette pour qu'elle lui serve de fondement pour ce qu'il dit. Tout cela dans le but de recueillir le soutien du plus grand nombre. L'image véhiculée au travers d'un discours doit être vue, comprise et suivie. Nicolas Sarkozy a bien compris tout l'enjeu

d'un bon discours. Non pas un discours dans les règles de l'art, car faudrait-il encore qu'il existe des règles, mais un discours qui mêle image, prestance et rhétorique.

À nos yeux, lorsque Nicolas Sarkozy utilise des références à des figures historiques de l'histoire de France, il le fait dans le but de dessiner une image. Image qui représente un « référent social » (comme expliqué *supra*) qui permet aux citoyens d'y voir ce qu'ils ont envie de voir. Ainsi, en mobilisant de Gaulle comme il le fait, Nicolas Sarkozy encourage son public à voir tantôt l'homme de droite qu'il a pu être, le Président qu'il a été, la réconciliation franco-allemande qu'il a soutenue ou encore l'ouverture au droit de vote des femmes acquise sous sa législature. Les images utilisées par Sarkozy dans ses discours le sont tantôt dans le contexte approprié, comme pour la réconciliation franco-allemande, tantôt dans des circonstances erronées, comme le prétendu soutien de de Gaulle au projet européen. Ainsi, le spectateur et citoyen ne doit pas se laisser duper par l'utilisation stratégique faite par certains orateurs.

Au vue de ces développements peut-on conclure sur une stratégie de la part de Nicolas Sarkozy quant aux mobilisations qu'il fait de de Gaulle ?

Premièrement, lorsqu'il fait référence au général, au Président, au grand homme qu'a été de Gaulle, il le fait dans le but d'illustrer les valeurs, les idées, que de Gaulle a développées lors de sa législature. La France de de Gaulle est tantôt teintée de succès, tantôt pâlie par des échecs. Nicolas Sarkozy veut transmettre de de Gaulle, l'image d'un grand homme qui a permis de faire de la France ce qu'elle a été. Nicolas Sarkozy noie la référence à de Gaulle dans une multitude d'autres références, en reprenant plusieurs personnages français. Il permet ainsi à chaque citoyen de se rallier à l'image qui lui correspond le mieux.

Deuxièmement, Nicolas Sarkozy utilise également de Gaulle en vue d'apporter une certaine justification à ce qu'il dit. En effet, lorsqu'il parle de la construction européenne, il se positionne en contrariété avec ce que de Gaulle aurait pu dire. L'utilisation qu'il fait de de Gaulle dans ce contexte est selon nous uniquement stratégique. Une stratégie qui, bien entendu, est présente dans tout le discours. Cependant, ici nous sommes face à une illustration de ce qu'un homme politique peut faire, c'est-à-dire sortir les mots de leur contexte, afin que ceux-ci corroborent son propos. En disant que de Gaulle aurait voulu une France indépendante, Nicolas Sarkozy reprend l'idée développée par le gaullisme. Une France « qui ne devrait rendre de compte à personne ». Mais le fait même que la France fasse partie intégrante d'une structure plus large est totalement contradictoire avec la France telle

que prônée par de Gaulle. Celui-ci avait pour ambition de ne pas diviser la France. Une France forte est une France qui ne reproduirait pas les erreurs passées et ne connaîtrait plus les échecs passés. L'utilisation qu'en fait Sarkozy est tout autre.

Pour finir il est assez évident que des références au passé doivent être faites dans les discours politique si non sur quoi se fonder ? Nicolas Sarkozy, ou du moins la personne qui écrit ses discours, a tout à fait bien intégré ce besoin d'une charpente sur laquelle reposer son discours.

Conclusion

Pour conclure, il convient de revenir sur les éléments permettant de comprendre en quoi les mobilisations de de Gaulle permettent à Nicolas Sarkozy d'enrichir son art du discours.

De façon générale, la mobilisation ou la référence à une figure ou monument historique dans un discours, qu'il soit politique ou non, est faite dans le but de s'appuyer sur un fondement, un élément de base pour construire son discours. Les fondations du discours de Nicolas Sarkozy reposent notamment sur l'image de de Gaulle.

Le but poursuivi est de proposer aux français de voir dans la figure de de Gaulle l'image qu'ils veulent en retenir. C'est une des raisons qui poussent le candidat à mentionner dans ses discours les événements importants, les actes réalisés, les choses accomplies par l'ancien président français.

La référence à de Gaulle enrichi l'éventail d'image possible que les citoyens peuvent s'approprier et qui permettra à Nicolas Sarkozy de se voir soutenir par ces citoyens.

Les figures mythiques, les symboles emblématiques, la grandeur de la France, tout ceci illustrent le Roman national dont Nicolas Sarkozy use comme le suggèrent certains analystes¹⁵.

En ponctuant ses discours de symboles, de personnages historique ou encore de souvenir d'événements, Nicolas Sarkozy tend à rassembler autour de lui le plus grand nombre. N'oublions pas que le slogan de sa première campagne n'était autre que « Ensemble tout devient possible » !

Sarkozy et la lettre de Guy Môquet : un cas d'instrumentalisation ?

Le personnage de Guy Môquet, et plus particulièrement la lettre qu'il adressa à ses parents à la veille de son exécution occupèrent une place importante

L'auteur : Jérôme NOSSENT
est titulaire d'un bachelier
en science politique

dans le discours de Nicolas Sarkozy durant la période pré-électorale de 2007. La place attribuée au jeune militant communiste dans le discours sarkoziste perdura après l'élection de celui-ci à la fonction de président de la République française. Le moins qu'on puisse dire est que cette thématique fit couler beaucoup d'encre à l'époque et ne suscita guère l'unanimité. Maintenant que le calme est revenu, il paraît intéressant de se pencher rétrospectivement sur le sujet. Quelle utilisation Nicolas Sarkozy fit-il de la lettre de Guy Môquet et de son auteur ? Au travers de cet article, un descriptif du personnage historique ainsi que de la façon dont Nicolas Sarkozy en usa seront présentés. Comme nous le verrons, la façon dont le jeune homme apparaît peut s'inscrire dans différentes configurations. Un intérêt particulier sera également accordé aux différents protagonistes étant intervenus à l'époque, qu'ils soient partis ou autres acteurs politiques. Enfin, une telle thématique suscite nombre de réflexions. Parmi ces dernières, la question de l'utilisation de la figure de Guy Môquet et de sa lettre est posée. Peut-on parler d'instrumentalisation de ce personnage par Nicolas Sarkozy ? Nous proposons donc de déterminer la véracité de cette hypothèse au travers de cet exposé.

Qui était Guy Môquet ?

Avant toute chose, un bref récapitulatif de la fin de vie de Guy Môquet semble pertinent. En effet, c'est la mort du jeune homme qui est davantage mise en exergue, comme nous le verrons plus tard. Cet exercice s'efforcera d'être le plus factuel possible, les différentes interprétations seront abordées par la suite.

Guy Môquet naît en 1924 à Paris. Son père, Prosper Môquet, chemist et militant syndical devient député communiste en 1936. Entré aux jeunesses communistes réorganisées clandestinement, Guy Môquet est arrêté par des policiers français dans le métro Gare de l'Est, à Paris, le 13 octobre 1940, alors qu'il est en train de distribuer des tracts pro-communistes, et est placé en liberté surveillée. Par la suite, il est interné administrativement suite à un décret visant les communistes

et emmené dans le camp de Choisel, près de Chateaubriant, en 1941¹.

À cette époque était mis en application par l'occupant nazi le « code des otages ». En substance, celui-ci légitimait les représailles envers les Français en cas d'attaque à l'encontre de membres de l'occupation ou de ses infrastructures. Le meurtre d'un Feldkommandant à Nantes, sans que l'on puisse en trouver les responsables, lance l'application dudit code. Il ne fait aucun doute que les autorités françaises aient été impliquées dans la désignation des otages, en particulier Pierre Pucheu, ministre de l'intérieur de l'époque. Cette implication se fit au travers de la rédaction d'une liste reprenant 61 « otages » français. Dix-sept noms seront tirés de cette liste. Bien que ne figurant pas initialement sur la liste, Guy Môquet fut désigné par les autorités allemandes, en raison de son jeune âge. En effet, un jeune homme aurait été aperçu par les témoins ayant assisté à l'assassinat du Feldkommandant: en vertu du code des otages, si un jeune est impliqué, un autre jeune doit mourir. De plus, il semble que son père soit également visé au travers de cette désignation. Neuf autres communistes choisis par l'occupant seront également sélectionnés².

Le 22 octobre 1941 furent exécutés par balles ceux qui seront surnommés les 27, dans une carrière de sable à deux kilomètres du camp de Choisel.

Cet événement semble avoir été un tournant dans l'opinion publique française. En effet, bien que peu sensible a priori au sort des otages et des résistants, la population fut émue par cet événement. Le PCF clandestin, utilisa largement cette image de « martyrs » (tous les suppliciés étaient communistes) dans sa propagande. Dans la période qui suivit, Pétain interdit à ses lieutenants de constituer les listes d'otages et Hitler restreint le principe du code des otages au profit de grands procès spectacles³.

Dès 1944, Guy Môquet est cité par le général de Gaulle à l'ordre de la nation. Plus tard, en 1956, le Général évoquera « votre jeune fils mort si bravement et cruellement pour la France » dans une lettre au père de Guy⁴.

Depuis lors, la figure de Guy Môquet n'a plus guère été utilisée jusqu'en 2006. C'est en effet à cette époque qu'elle émerge dans

¹ AZÉMA Jean-Pierre « Guy Môquet, Sarkozy et le roman national », *l'Histoire*, 29 août 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.histoire.presse.fr> (consultée le 14 décembre 2012).

² BERLIÈRE Jean-Marc et LIAIGRE Franck, *L'affaire Guy Môquet. Enquête sur une mystification officielle*, Larousse, 2009, 160 pages.

³ *Ibid.*

⁴ AZÉMA Jean-Pierre, *op. cit.*

les discours de Nicolas Sarkozy. Cette seconde partie a pour but de recenser les principales utilisations de la figure de Guy Môquet dans les actes et paroles du candidat-président puis du Président en fonction. Les buts supposés de cette exploitation seront abordés dans la seconde partie.

On retrouve la première mention à Guy Môquet à la fin d'un discours de 2006 prononcé à l'issue de l'université d'été des jeunes UMP (Union pour un Mouvement Populaire)⁵. Par la suite, Guy Môquet apparaît dans le discours énoncé lors du congrès d'investiture de l'UMP, le 14 janvier 2007⁶. Dans ce discours, Nicolas Sarkozy assimile la France à la figure de Guy Môquet notamment, mais aussi à d'autres figures historiques françaises. « La France, elle a 17 ans le visage de Guy Môquet quand il est fusillé : '17 ans et demi Ma vie a été courte ! Je n'ai aucun regret si ce n'est de vous quitter tous' ».

Lors de son discours à la jeunesse du 18 mars 2007 au Zénith, Guy Môquet côtoie à nouveau la pucelle d'Orléans ainsi que d'autres figures historiques (Martin Luther King, Albert Cohen). Les thématiques de la partie du discours en question sont la jeunesse, mais surtout l'amour et la mort. C'est lors de ce discours que Nicolas Sarkozy annoncera sa volonté, s'il est élu, d'imposer la lecture au lycée de la dernière lettre que Guy Môquet adressa à ses parents avant d'être mené devant le peloton d'exécution. Guy Môquet sera lu non pas comme jeune communiste, mais comme jeune Français⁷.

Nicolas Sarkozy est élu Président de la République française le 6 mai 2007. Le 16 mai, lors de l'hommage aux martyrs du Bois de Boulogne, qui fut la première cérémonie à laquelle Nicolas Sarkozy assista en tant que chef de l'Etat, il réitéra son intention de faire lire cette lettre par les lycéens. Cela serait, selon ses dires, sa première décision en tant que président de la république. Cette annonce fut faite dès le début de son discours. De plus quelques références à Guy Môquet suivirent, le président insistant à nouveau sur le fait que Guy Môquet était avant tout un jeune français.

Le 30 août 2007, une note de service de Xavier Darcos, alors Ministre de l'éducation nationale, parut au bulletin officiel. Celle-ci visait à mettre en place la lecture de la lettre et la réflexion collective menée au sein des classes qui pourrait s'en suivre. La date de la lecture serait le 22 octobre, jour de la mort de Guy Môquet. Ainsi eut lieu le 22 octobre 2007, la première lecture de la lettre de Guy Môquet au lycée.

⁵ Discours de Nicolas Sarkozy, Université d'été des jeunes populaires UMP de Marseille, vendredi 1^{er} septembre 2006.

⁶ Discours de Nicolas Sarkozy, congrès de l'UMP, dimanche 14 janvier 2007.

⁷ Discours de Nicolas Sarkozy, Zénith, dimanche 18 mars 2007.

Le 23 juin 2009, lors du remaniement ministériel, Luc Chatel remplaça Xavier Darcos à la tête du Ministère de l'éducation nationale. Le 24 septembre 2009, parut au bulletin officiel une note rappelant la lecture de la lettre. Selon l'interprétation qui fut faite de cette note par divers observateurs (dont la chaîne radiophonique RTL), la lecture passerait d'obligatoire à facultative⁸. Cette interprétation fut démentie par la suite par Jean-Louis Nembrini, directeur général de l'enseignement scolaire.

Concernant les années suivantes, les données concernant la lecture en classe de la lettre sont quasi inexistantes. On ne relève plus de référence à Guy Môquet dans le discours du président. Par contre, le Ministère de l'éducation nationale continua d'émettre annuellement une note concernant l'organisation de la lecture, l'aspect facultatif étant, dès lors, clairement établi.

Enfin, il est à noter, et cela est valable pour l'ensemble de cet article, que derrière Sarkozy se cache la plume d'Henri Guaino, conseiller spécial du président. Il fut aussi le rédacteur de nombres de ses discours. Il est donc concevable qu'il soit également visé dans les analyses qui seront faites ultérieurement⁹.

Quelle utilisation ?

A présent, il semble pertinent de s'interroger sur les raisons qui poussèrent Nicolas Sarkozy à exhumer la figure du jeune communiste ainsi que sur la façon dont il le présenta.

Ce qui frappe dès le premier abord, c'est la concordance presque parfaite entre la situation ci-présentée et les caractéristiques de l'« Histoire bling bling » telles que décrites par Nicolas Offenstadt dans son ouvrage éponyme¹⁰. Premièrement, les moments où fut abordée la mémoire de Guy Môquet sont marqués par une importante médiatisation : discours lors du congrès d'investiture, discours à la jeunesse et discours lors de la cérémonie du Bois de Boulogne. Deuxièmement, comme décrit dans la section précédente, lorsqu'elle intervient, la figure de Guy Môquet côtoie pêle-mêle d'autres grandes figures historiques ou mythologiques. Jeanne d'Arc est celle qui revient le plus souvent, mais on retrouve également Antigone, Martin Luther King

⁸. LE MONDE, « La lettre de Guy Môquet rétrogradée dans les lycées », 19 novembre 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lemonde.fr> (consultée le 14 décembre 2012).

⁹. DE COCK Laurence, MADELINE Fanny, OFFENSTADT Nicolas et WAHNICH Sophie (dir.), *Comment Nicolas Sarkozy écrit l'Histoire de France*, Agone, 2008, 203 p.

¹⁰. OFFENSTADT Nicolas, *L'histoire bling-bling. Le retour du roman national*, Paris, Stock, collection « Parti Pris », 2009, 148 p.

Troisièmement, il s'agit bien d'une histoire « pipole », le personnage est totalement vidé de sa substance et lancé dans l'espace public. Nous aurons l'occasion de le voir plus tard, selon certains historiens, Guy Môquet n'est pas exactement le résistant martyr et innocent présenté par Sarkozy. Enfin, le constat de la disparition de la figure de Guy Môquet dans les discours du président au delà du 16 mai 2007 achève la démonstration. L'adoption par chaque élève de CM2 d'un enfant juif mort dans les camps remplacera Guy Môquet. Guy Môquet n'est donc à ce titre, qu'une des multiples figures qui composent le panthéon personnel de Nicolas Sarkozy et qu'il tente d'implanter plus largement, voire carrément d'imposer. On peut parler de « d'héroïsation discursive »¹¹, car, en effet, la figure du héros est construite au travers d'un discours, certaines caractéristiques du personnage étant mises en avant afin de confirmer son statut héroïque. Cependant, cette héroïsation ne se retrouve qu'au travers du discours et ne rencontre pas nécessairement la reconnaissance populaire, ce qui l'empêche de s'enraciner dans la pensée collective.

À coté de cela, l'emploi que fait Nicolas Sarkozy de la figure de Guy Môquet est une nouvelle fois à placer dans le registre du pathos¹². En effet, lorsqu'il exhume pour la première fois Guy Môquet, celui-ci est présenté avant tout comme un trépassé, un jeune homme mort à 17 ans¹³. Par la suite, lors du discours à la jeunesse, la thématique de l'amour vient s'ajouter (on retrouve ainsi 47 fois le mot « amour » dans le discours)¹⁴. Une preuve supplémentaire que le logos est mis de côté, réside dans les notes de service provenant du Ministère de l'éducation nationale décrivant la façon dont doivent se dérouler les cérémonies du 22 octobre dans les lycées¹⁵. Celle de 2007 énonce que « Cette lecture pourra être confiée à tous ceux qui, résistants ou déportés, peuvent aujourd'hui encore témoigner directement des sacrifices consentis »¹⁶, celle de 2009 annonce que « Ces lectures, [seront] laissées à l'initiative de chacun »¹⁷. On peut considérer qu'il eut été plus logique de confier la lecture à des enseignants d'histoire-géo, cette solution aurait permis de démontrer la volonté d'authenticité et de la

¹¹ CHARTIER Anne-Marie et ALBANESE Ralph, « Corneille à l'école républicaine : du mythe héroïque à l'imaginaire politique en France, 1800-1950 », *Histoire de l'éducation*, 2009, n° 122.

¹² SCHILL Pierre, « Guy Môquet revu et corrigé », *Libération*, 11 septembre 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.liberation.fr> (consultée le 14 décembre 2012).

¹³ Discours de Nicolas Sarkozy, Université d'été des jeunes populaires UMP de Marseille, vendredi 1^{er} septembre 2006.

¹⁴ LE GOFF Jean-Pierre, « Catharsis pour un changement d'époque », *Le Débat*, mars 2007 n° 146, pp. 39-59.

¹⁵ SCHILL Pierre, *op. cit.*

¹⁶ Bulletin officiel n° 30, 30 août 2007 : 22 octobre : commémoration du souvenir de Guy Môquet et de ses 26 compagnons fusillés.

¹⁷ Bulletin officiel n° 35 du 24 septembre 2009 : 22 octobre : commémoration du souvenir de Guy Môquet et de l'engagement des jeunes dans la Résistance.

sorte déployer une forme d'ethos¹⁸, mais ce ne fut pas le cas. Cette lecture sentimentaliste¹⁹ de l'histoire est visible dans les actions de Nicolas Sarkozy. Le discours du Bois de Boulogne aux accents très lavissiens en est la preuve incarnée : « Soyez fiers de vos aînés qui vous ont tant donné ; aimez la France car c'est votre pays et que vous n'en avez pas d'autre »²⁰. Tout est dit en une phrase : fierté, amour, mais aucune trace de réflexion.

Passons maintenant à une brève présentation des parties concernées par ces enjeux. Je décrirais brièvement les positions des différents partis politiques, celles-ci étant tirées la plupart du temps de déclarations de leurs représentants, ainsi que celles des enseignants et de leur syndicat, le SNES (syndicat national des enseignants du second degré).

Commençons par le Parti Communiste français. Il est intéressant de constater que celui-ci adopta différentes positions au cours du temps. Lorsque Nicolas Sarkozy commença à exhiber la figure de Guy Môquet, cette action reçut un accueil favorable chez certains membres du parti. Cependant, cette attitude bienveillante se mua rapidement en indignation à la vue du dépouillement idéologique que Nicolas Sarkozy appliqua à Guy Môquet : ce dernier n'était plus présenté comme un héros communiste, mais comme un héros français.²¹ On constate alors une rapide tentative de refaire passer Guy Môquet dans le giron communiste, notamment via une campagne de promotion du parti. Sur de grandes affiches figure une photographie de Guy Môquet constituée de minuscules photographies²². On peut légitimement estimer que le parti communiste entendait ainsi surfer sur la vague de popularité d'une de ses anciennes icônes.

La position des autres partis politiques a été moins changeante. Le discours tenu demeure le même durant toute la période, à l'exception peut-être du parti socialiste.

En effet, on retrouve de la part des dirigeants du parti différentes dénonciations. Tantôt celles-ci portent sur l'instrumentalisation de l'Histoire faite par Nicolas Sarkozy²³, tantôt sur le fait que cette politique soit le résultat d'une décision personnelle et unilatérale du pré-

¹⁸ SCHOPENHAUER Arthur, *L'Art d'avoir toujours raison*, Paris, Éditions mille et une nuits, 95 p.

¹⁹ LE GOFF Jean-Pierre, *op. cit.*

²⁰ Discours de Sarkozy pour les martyrs du bois de Boulogne, 16 mai 2007.

²¹ AFP, « Polémique autour de la lecture de la lettre de Guy Môquet », *Le Monde*, 22 octobre 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lemonde.fr> (consultée le 14 décembre 2012).

²² VILLACH Paul, « Guy Môquet, nouvelle star d'une campagne publicitaire du PCF », *Agoravox*, 24 octobre 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.agoravox.fr> (consultée le 14 décembre 2012).

²³ REUTERS, « Un hommage contrasté et contesté à Guy Môquet », *Le Huffington Post*, disponible à l'adresse suivante : <http://archives-lepost.huffingtonpost.fr> (consultée le 14 décembre 2012).

sident²⁴. Se voulant plus conciliant, certains insistent sur l'importance de recadrer historiquement les événements et de mettre l'accent sur l'engagement politique du jeune homme²⁵. Cependant, il serait très intéressant de prendre la peine d'analyser les prises de positions des sections locales du parti. On constate certaines divergences dans leurs positions et propositions, entre elles ou vis-à-vis du national. Toutefois, une telle analyse dépasserait largement le cadre de cet article, c'est pourquoi, je m'abstiendrai de la développer.

Concernant le Front National, il faudra se contenter d'un communiqué de presse de Jean-Marie Le Pen, président du parti à l'époque, et d'un billet publié sur son blog par Yves Daoudal, éditorialiste à National Hebdo. Ce que l'on retient de ces deux interventions, c'est la dénonciation d'une journée « cadennassée ». C'est le caractère prescriptif de la commémoration et la ritualisation de celle-ci (lettre de résistants bien déterminés, façon de lire la lettre, etc.) qui sont désignés, Yves Daoudal allant jusqu'à parler d'« une journée stalinienne à l'école »²⁶. Le fait que Guy Môquet ne fut pas à proprement parler un résistant est également dénoté.

Enfin, la position du syndicat des enseignants, le SNES, est univoque. Celui-ci, dès l'annonce faite par Nicolas Sarkozy, enjoint les professeurs à ne pas respecter scrupuleusement les indications ministérielles, voire, dès le 3 octobre 2007, à refuser collectivement l'appel présidentiel²⁷. La principale justification apportée par le syndicat est le refus, souvent décrit et commenté, de faire des classes une arène politique²⁸. Il est intéressant de noter que cette position est, dans les faits, ineffective, comme cela l'a été démontré à propos d'autres sujets²⁹. Concernant les effets de cet appel, ils sont assez mitigés. En effet, on n'assista pas à une mobilisation des enseignants en un front commun. Les réactions des enseignants furent, à nouveau, très différentes et marquées par leur orientation politique ou leur conception des principaux enjeux : histoire-mémoire-neutralité des agents de l'État.

²⁴ RTL, « La lecture de la lettre de Guy Môquet dans les lycées : variée et contestée », *RTL.be*, 22 octobre 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.rtl.be> (consultée le 14 décembre 2012).

²⁵ *Ibid.*

²⁶ DAOUAL Yves, « L'histoire officielle (communiste) imposée aux enfants », in PAPET Pierre et ROUX Jean-Pierre, « Étudier la lettre de guy moquet en historien », disponible à l'adresse suivante : <http://cinehig.clio-nautes.org> (consultée le 14 décembre 2012).

²⁷ CÉDELLE Luc, « La lecture de la lettre de Guy Môquet divise les enseignants », *Le Monde*, 19 octobre 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lemonde.fr> (consultée le 14 décembre 2012).

²⁸ CRUMLEY Bruce, « A French Debate over Guy Môquet », *Time*, 23 octobre 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.time.com> (consultée le 14 décembre 2012).

²⁹ GRANDJEAN Geoffrey et PIET Grégory (dir.), *Polémiques à l'école. Perspectives internationales sur le lien social*, Paris, Armand Collin, 2012, 197 p.

Un cas d'instrumentalisation ?

Bien que l'« affaire de la lettre de Guy Môquet » ne dura guère, elle donna matière à réfléchir. À travers cette section, seront présentées les réflexions qui m'interpelèrent durant mes recherches et la rédaction de cet article. Certains auteurs ont déjà eu l'occasion de se pencher sur ces aspects, sans cependant suffisamment les approfondir. Aussi, je m'attarderai sur la polyvalence des figures historiques en général et sur les conséquences qu'à celle-ci concernant Guy Môquet. Nous verrons ensuite la façon dont le jeune communiste fut dépouillé de ses atouts pour mieux coller au discours du candidat-président et aux conséquences de cet épurement. Enfin, nous reviendrons sur l'utilisation qui fut faite dans le même temps de la figure de Guy Môquet et pour terminer sur quelques observations concernant cette lettre.

Un inconvénient récurrent lorsqu'un politique décide de mettre en exergue un personnage historique est que ce personnage n'est jamais blanc ou noir. Tout individu a sa part d'obscurité et il est parfois difficile au politique de justifier ses choix. On pourrait citer comme exemple actuel l'attachement de François Hollande à Jules Ferry et les justifications qu'il dût fournir concernant le pro-colonialisme de ce dernier. Concernant Guy Môquet, Nicolas Sarkozy a apparemment sous-estimé la tâche. Premièrement, Guy Môquet est un communiste engagé, l'exact opposé de Nicolas Sarkozy. Qui plus est, Sarkozy incarnerait ce contre quoi Guy Môquet combattait³⁰. En effet, le candidat-président est fréquemment présenté comme l'archétype de la bourgeoisie clinquante. Deuxièmement, quelque soit la volonté de Sarkozy de le voir figurer au côté des combattants de la France Libre, Guy Môquet n'était pas à proprement parler un résistant³¹. Si l'on se replace dans le contexte de l'époque, au moment où Guy Môquet fut arrêté, le Pacte Molotov-Ribbentrop était toujours d'application. L'ennemi des communistes français, disciples de Moscou, était donc l'Etat français de Pétain³². Certains auteurs vont même jusqu'à avancer que les tracts que Guy Môquet distribuait lors de son arrestation appelaient à la collaboration avec l'occupant allemand³³. Troisièmement, Guy Môquet ne fut pas à proprement parler un héros tel que présenté par Nicolas Sarkozy³⁴. L'héroïsation du jeune communiste et de ses 26 camarades est le fait de la propagande communiste qui suivit leur exécution. L'image des 27, présentés comme martyrs, permit de faire basculer l'opinion publique en faveur de ce qui était devenu la « résis-

³⁰ GRANDJEAN Geoffrey et PIET Grégory (dir.), *op. cit.*

³¹ BERLIÈRE Jean-Marc et LIAIGRE Franck, *op. cit.*

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ Discours de Sarkozy pour les martyrs du bois de Boulogne, 16 mai 2007.

tance communiste »³⁵. En reprenant cette figure de martyr, Nicolas Sarkozy se ferait l'apôtre du droit au souvenir, par opposition au devoir de mémoire plus en vogue à l'heure actuelle³⁶.

Enfin, on ne peut occulter les tentatives visant à mieux faire « coller » la figure avec le discours tenu. Je me limiterai à deux exemples. Le premier concerne l'affirmation que la figure de Guy Môquet ne doit pas demeurer l'exclusivité d'un parti : « J'accorde à l'amour de la patrie plus de valeur qu'au patriotisme de parti »³⁷. « A ceux qui ont osé dire que je n'avais pas le droit de citer Guy Môquet parce que je n'étais pas de gauche, je veux dire que je demeure stupéfait de tant de sectarisme. Guy Môquet appartient à l'histoire de France et l'histoire de France appartient à tous les Français »³⁸. Ce faisant, Nicolas Sarkozy fait tomber Guy Môquet « dans le domaine public », ce qui lui permet de l'instrumentaliser à souhait³⁹. Deuxième exemple, l'intitulé de la cérémonie du 22 octobre « Commémoration du souvenir de Guy Môquet et de ses vingt-six compagnons fusillés ». Cet intitulé a fait grincer des dents. En effet, dans un dernier billet que Guy Môquet fera remettre à Odette Leclan, une jeune communiste gardée dans le camp attendant au sien et avec laquelle il avait sympathisé, Guy écrit qu'il va « mourir avec [ses] 26 camarades. ». Le mot « camarade » propre aux communistes remplacé par le mot « compagnon », davantage gaulliste, permet d'accréditer la thèse de Nicolas Sarkozy⁴⁰. Autre hypothèse attendant à celle-ci, la récupération aurait pour but de « voler » à la gauche et à l'extrême gauche, certaines figures emblématiques (tel fut également le cas de Jean Jaurès, de Léon Blum et de Victor Hugo⁴¹). Par ce geste, Nicolas Sarkozy proclamerait le décès de l'internationalisme marxiste et de la gauche⁴². Une fois privée de ses figures exemplaires, la gauche n'aurait plus de points d'appui, ces derniers appartenant désormais à un autre courant de pensée et rendant l'idéologie marxiste désuète.

Le retour de la figure de Guy Môquet dans l'espace public vit la récupération de celle-ci par différents acteurs. Nous avons précédemment évoqué la présence de cette figure sur les affiches de recrute-

³⁵ AZÉMA Jean-Pierre, *op. cit.*

³⁶ MICHEL Johann, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 71.

³⁷ Discours de Nicolas Sarkozy à Tours, 10 avril 2007.

³⁸ Discours de Sarkozy pour les martyrs du bois de Boulogne, 16 mai 2007.

³⁹ La signification de cette expression serait que, telle une propriété intellectuelle, la figure de Guy Môquet tombée dans le domaine public est libre de droit : elle n'appartient plus à un parti ou une idéologie particulière, mais peut être reprise par quiconque le désire.

⁴⁰ DE COCK Laurence, MADELINE Fanny, OFFENSTADT Nicolas et WAHNICH Sophie, (dir.), *op. cit.*

⁴¹ ESPLUGAS Pierre, « Élection présidentielle de 2007 et démocratie », *Pouvoirs*, mars 2007, n° 122, pp. 139-154.

⁴² THIESSE Anne-Marie, « L'Histoire de France en musée », *Raisons politiques*, janvier 2010, n° 37, pp. 103-117.

ment du PCF. Force est de constater que l'utilisation de celle-ci, dans le contexte de polémiques et d'intérêt pour cet épisode de l'Histoire n'est peut-être pas des plus stratégique. En effet, la réapparition suscita une vague de recherches et de commentaires qui critiquèrent violemment l'emploi fait par le président, mais aussi par le PCF durant les années 50 et qui pointèrent l'attitude ambiguë de ce parti et de ses partisans durant la seconde guerre mondiale. On peut dire que la reprise de cette icône mise en exergue par le parti ennemi fut assez maladroite car la période associée à cette figure n'était pas la plus glorieuse pour l'image du PCF.

Un autre fait vient corroborer ce qui a déjà été présenté. Au mois d'octobre 2007 sortit un court métrage, intitulé « La lettre », et réalisé par François Hanss (d'ordinaire réalisateur de films musicaux retraçant les tournées musicales de vedettes de la chanson). Ce film de 2-3 minutes présente les derniers instants de Guy Môquet avec pour narration la dernière lettre. Le jeune Guy Môquet est joué par Jean-Baptiste Maunier, star du film à succès « Les choristes ». Ce film peut paraître dérangeant, voire déplacé : comme c'était le cas dans les discours de Nicolas Sarkozy, on est une nouvelle fois dans le pathos pur. Pas de remise en contexte, pas de description du cadre historique simplement l'exécution d'un jeune homme par de féroces bourreaux. Le tout sur un fond musical qui intensifie l'ambiance. François Hanss ne semble pas contredire cette analyse, puisqu'il confirme avoir voulu faire « ressentir ses émotions et câler son timbre à sa respiration, son souffle, sa peur et son ardeur à braver la mort... Faire écho à la vie qu'on lui vole »⁴³.

Enfin, il faut bien avouer que le contenu de la lettre n'est pas aussi renversant que Nicolas Sarkozy aimerait le faire croire. Certes, c'est une déclaration d'amour qu'un jeune condamné à mort fait à sa famille et à ses proches quelques instants avant d'être exécuté. Bien sûr, à ce titre, elle est un témoin de la barbarie nazie ce qui fait d'elle une forme de lieu de mémoire⁴⁴. Mais le contenu de cette lettre n'apporte pas d'information historique et n'est pas initialement politisé. On ne retrouve pas de référence à un combat idéologique, à des prescriptions morales ou un quelconque message adressé à la nation, voire à l'humanité. Les lettres d'adieu d'autres résistants sont plus complètes dans ce sens, on y trouve une volonté de transmettre « autre chose que de l'amour ». Lancer ainsi dans l'arène politique un courrier très intime à quelque chose d'indécent.

⁴³ Dossier de presse « La Lettre », disponible à l'adresse suivante : <http://ups.jbmaunier.net/> (consultée le 14 décembre 2012).

⁴⁴ Voy. les critères énoncés par NORA Pierre, « Entre Mémoire et Histoire », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire. Tome 1*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, pp. 23-43.

Au vu de ce qui a été précédemment présenté, il convient de tenter de déterminer si l'utilisation de la lettre de Guy Môquet par Nicolas Sarkozy peut être considérée comme un cas d'instrumentalisation. Pour clarifier la signification de ce terme, il convient de se reporter à la description qu'en fait Fabrice Larat⁴⁵. Cet auteur énonce notamment certaines caractéristiques ainsi que les trois fonctions de l'instrumentalisation. Synthétiquement, on peut déterminer que l'instrumentalisation vise une adhésion de type émotionnelle, consistant à rassembler sous la bannière d'un personnage connu, considéré comme exemplaire et vidé de son contenu⁴⁶. À cette définition synthétique viennent s'ajouter trois fonctions : le désir d'enracinement dans le passé, l'exemplarité et la capacité de mobilisation des symboles instrumentalisés⁴⁷. Au regard de ces différents critères, la lecture de la lettre de Guy Môquet apparaît clairement comme un cas d'instrumentalisation. En effet, comme il l'a été souligné, la lecture de la lettre, les cérémonies l'accompagnant ainsi que les discours autour de la figure de Guy Môquet s'inscrivaient particulièrement dans le registre du pathos. De plus, tiré de son quasi oubli par Nicolas Sarkozy, le jeune communiste acquit une certaine notoriété et fut présenté comme un exemple à suivre pour la jeunesse⁴⁸. Enfin, parmi les trois fonctions de l'instrumentalisation, le désir d'enracinement dans le passé et l'exemplarité sont relativement visibles dans ce cas. La capacité de mobilisation a été, quant à elle, plus mitigée au regard des multiples réactions et oppositions suscitées par les différentes annonces du candidat et décisions du président.

À travers cet exemple, on constate qu'une fois encore, cette tentative d'instrumentalisation de l'histoire par Nicolas Sarkozy s'est révélée maladroite, pas assez réfléchie et n'a donc pas pu atteindre les buts éventuels qui lui étaient fixés. On rejoint ainsi la constatation de Pierre Nora, concluant une lettre écrite au ministre de la culture d'alors, Frédéric Mitterrand : « C'est dommage, mais ce domaine [l'histoire] ne lui réussit pas. En fait d'histoire et de rapport au passé national, peut-être Nicolas Sarkozy devrait-il se persuader que toute tentative d'utilisation instrumentale est vouée à l'échec »⁴⁹.

⁴⁵ LARAT Fabrice, « L'Europe à la recherche d'une figure tutélaire. L'instrumentalisation de la symbolique carolingienne comme tentative de fondation d'un projet politique. », *Politique européenne*, janvier 2006, n° 18, pp. 49-67.

⁴⁶ LARAT Fabrice, *op. cit.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Discours de Nicolas Sarkozy, Zénith, dimanche 18 mars 2007.

⁴⁹ « Le débat du Débat », *Le Débat*, 2011/1, n° 163, pp. 189-192.

Sarkozy à l'assaut du Panthéon : à l'Homme révolté, la patrie reconnaissante

En décembre 2009, le journal *Le Monde* révélait le dernier projet présidentiel : transférer la dépouille d'Albert Camus au Panthéon. Ce projet,

L'auteur : Maxime RAHIER
est titulaire d'un bachelier
en science politique

perçu par la gauche comme une tentative éhontée de récupération politique, déclencha une vive controverse qui ne prit fin qu'avec le refus du fils de l'écrivain à consentir un tel transfert. Après un bref rappel des faits et la mise en exergue des enjeux politiques afférents, le présent article se propose de revenir sur cette question de la récupération politique. L'hypothèse qui nous guidera est que toute panthéonisation – ou tentative de panthéonisation – relève davantage d'une communication politique savamment réfléchie que d'une volonté du Président de manifester ses goûts ou convictions. Cette assertion une fois démontrée, il ne demeurera alors, comme ultime saillance de ce pugilat médiatique, qu'une violence qui sied fort peu avec Camus, y compris d'ailleurs – si ce n'est peut-être davantage – dans le chef de ceux qui se sont bien souvent considérés comme les défenseurs de sa mémoire.

Introduction

Le 19 décembre 2009, le *Monde.fr* révélait le dernier projet de Nicolas Sarkozy : faire transférer la dépouille d'Albert Camus au Panthéon. L'idée fait grand bruit, et divise. Si certains considèrent qu'il s'agirait là d'un hommage républicain amplement mérité, d'autres crient à la récupération politique et vitupèrent le président pour cet ultime blasphème. Mais récupération de quoi ? De l'écrivain ? Du résistant ? De l'Algérien pied noir ? De l'anticolonialiste ? Ou encore de l'humaniste de gauche ?¹ Autant d'interrogations qui nous ont poussés à revenir sur cette controverse qui a déchiré hommes politiques et intelligentsia télévisuelle. Les développements qui suivent se divisent en trois parties. La première sera consacrée à un rapide rappel des faits. Nous étudierons ensuite, dans un premier temps, les enjeux politiques liés à cette velléité maladroite du président Sarkozy et tenterons de démontrer, dans un second temps, que toute panthéonisation procède

¹ AJAVON François-Xavier, « Albert Camus au Panthéon de la Sarkodyssée », *Actu Philosophia*, janvier 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.actu-philosophia.com/> (consultée le 10 novembre 2012).

d'un choix politique savamment réfléchi en termes de communication. Enfin, la troisième partie sera dédiée à des considérations davantage personnelles.

Un débat qui tourne au pugilat médiatique ; le fils de l'écrivain assène l'ultime estocade au projet présidentiel – Sarkozy est mis *knockout*

L'idée de transférer la dépouille du prix Nobel de littérature au Panthéon intervient dans le contexte particulier du cinquantième anniversaire de sa mort. En novembre 2009, Nicolas Sarkozy déclarait : « la décision n'est pas encore prise mais ce serait un symbole extraordinaire de faire entrer Albert Camus au Panthéon. [...] J'ai pensé que ce serait un choix particulièrement pertinent. [...] Dans cet esprit, j'ai déjà pris contact avec les membres de sa famille, j'ai besoin de leur accord »². La question du symbole évoqué par le président de la république est immédiatement posée, et divers hommes politiques, ainsi que des personnalités publiques, réagissent ; parfois même avec véhémence. Parmi eux, nombreux sont ceux qui y voient une tentative de récupération politique, relevant la distance intellectuelle séparant les deux hommes qui ne partageraient, en définitive, qu'une passion commune pour le football. Chacun y est alors allé de sa petite explication. Certains considéraient qu'il s'agissait d'une volonté du président de rompre avec l'image anti-intellectualiste qui lui était associée depuis qu'il avait remis en cause l'intérêt d'imposer aux lycéens la lecture de *La Princesse de Clèves*. D'autres, qu'il s'agissait de faire preuve d'une certaine ouverture dans le contexte, de plus en plus moribond, du débat sur l'identité nationale. Jean-Marie Le Pen perçoit, quant à lui, la nomination d'un pied noir, à quatre mois des élections régionales, comme un choix électoraliste³. Autrement dit, il s'agirait, dans le chef de Nicolas Sarkozy, de tenter de séduire une partie des pieds noirs. Or, si les données statistiques démontrent qu'il n'existe pas de vote « pied noir » à proprement parler, l'on constate qu'une partie des individus de ce groupe est fédérée derrière le label frontiste et manifeste une certaine hostilité à l'égard de l'immigration algérienne. D'où la remarque de Jean-Marie Le Pen, désireux de mettre en exergue une manœuvre destinée, selon lui, à séduire une partie de son propre électorat. Ce vote d'une partie des pieds noirs pour le Front National s'explique,

² LEMÉNAGER Grégoire, « Sarkozy, Camus : même combat ? », *Le nouvel observateur*, 20 novembre 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://bibliobs.nouvelobs.com> (consultée le 10 novembre 2012).

³ AFP, « Camus/Panthéon : électoraliste (Le Pen) », *Le Figaro*, 20 novembre 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lefigaro.com> (consultée le 10 novembre 2012).

pour Eric Savarese, par l'association entre immigrés et fellagas et s'inscrit dans ce qu'il appelle le modèle du « traumatisme historique »⁴. Il relève, de ce point de vue, que l'appartenance aux pieds noirs n'est plus incompatible avec un vote pour l'UMP, malgré sa tradition gaulliste, accréditant ainsi indirectement l'hypothèse d'une stratégie électorale de l'Elysée⁵.

Divers spécialistes de l'écrivain sont également intervenus dans le débat, auréolés de l'autorité qu'ils incarnent en la matière, comme pour porter l'ultime estocade au projet présidentiel. Olivier Todd, auteur d'une biographie consacrée à Camus, fustige ainsi ceux qu'il appelle « les prétoriens intellectuels récupérateurs de l'Elysée »⁶. Selon lui, une telle nomination « ne colle pas du tout avec sa personnalité. Camus n'a rien à faire dans ce monument qui est l'un des plus laids de Paris avec le Sacré-Cœur »⁷. De même, Jean-Yves Guérin – qui vient de publier un *dictionnaire Albert Camus* – rappelle que Camus « a refusé de déjeuner à l'Elysée avec de Gaulle »⁸. Aussi, « comment y serait-il allé pour rencontrer Nicolas Sarkozy ? »⁹. Pour lui, la tentative de Nicolas Sarkozy est « idiote et scandaleuse »¹⁰. Les personnalités publiques plus généralement nimbées du statut d'« intellectuel » ne sont pas non plus en reste. Michel Onfray, par exemple, a adressé une lettre ouverte à l'Elysée, dans laquelle il interroge le président : « Et puis, Monsieur le Président, comment expliquerez-vous que vous puissiez déclarer que 'désormais, quand il y a une grève en France, plus personne ne s'en aperçoit', et, en même temps, vouloir honorer un penseur qui n'a cessé de célébrer le pouvoir syndical, la force du génie colérique ouvrier, la puissance de la revendication populaire ? »¹¹. Cette lettre de Michel Onfray, référence à peine voilée à la chanson *Le déserteur* de Boris Vian, s'achève par cette imprécation : « Si vous aimez autant Camus que ça, devenez camusien »¹².

Une partie de l'opinion soutient cependant l'initiative présidentielle. Faisant fi – ou feignant, dans certains cas, de faire fi – d'une quel-

4. SAVARESE Eric, « Un regard compréhensif sur le 'traumatisme historique'. À propos du vote Front national chez les pieds-noirs », *Pôle Sud*, n° 34, janvier 2011, pp. 91-104.

⁵ *Ibid.*, p. 97.

⁶ HASKI Pierre, « Camus au Panthéon : le fils de l'écrivain refuse la récupération », *les Inrocks*, 23 novembre 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lesinrocks.com> (consultée le 11 novembre 2012).

⁷ AFP, « Albert Camus au Panthéon : sa fille réserve toujours sa réponse », *La dépêche*, 18 décembre 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.ladepeche.fr> (consultée le 10 novembre 2012).

⁸ LEMÉNAGER Grégoire, *op. cit.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ ONFRAY Michel, « Monsieur le président, devenez camusien », *Cahiers de psychologie politique*, janvier 2010, n° 16, disponible à l'adresse suivante : <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique> (consultée le 10 novembre 2012).

¹² *Ibid.*

conque volonté de récupération dans le chef de l'Élysée, cette partie de l'opinion se borne à affirmer que Camus, l'un des plus grands écrivains français du vingtième siècle, y aurait tout à fait sa place¹³. Ainsi, pour Raphael Enthoven, la panthéonisation de Camus n'aurait rien d'absurde. Son œuvre, inclassable, n'aurait jamais souffert d'aucune récupération et n'en ferait jamais l'objet. Quant à l'homme, il n'aurait jamais refusé les honneurs, comme en atteste son prix Nobel¹⁴. De même, Franck Planeille remet en cause la légitimité de ces voix qui s'élèvent et s'arrogent le droit de condamner ce qui, au fond, n'est qu'une manifestation républicaine de reconnaissance à l'égard d'un homme qui, contrairement aux prétendus défenseurs de sa mémoire, s'est toujours abstenu de donner des leçons¹⁵.

Après plusieurs jours d'une argumentation âpre et véhémence, les deux camps n'en démordent toujours pas. Le débat s'achève brutalement lorsque le fils de l'écrivain annonce qu'il refuse de donner son accord au transfert de la dépouille, craignant une récupération politique. Il donne ainsi indirectement raison à ceux qui se sont bien souvent perçus comme les défenseurs de la mémoire de l'écrivain, bien qu'aucun des protagonistes à ce pugila médiatique n'ait pu asséner d'argument péremptoire à son opposant.

Plus qu'un choix personnel de Nicolas Sarkozy : une communication politique savamment réfléchie

Nous allons à présent aborder la question des enjeux politiques sous-jacents à cette tentative de panthéonisation. Comme l'ont montré les développements précédents, différents enjeux politiques peuvent être mis au jour. Nous en établissons trois principaux.

Le premier est lié à la récupération même de Camus, figure aux multiples facettes. Son œuvre fait transparaître la modération d'un homme qui, contrairement à Sartre, a perçu très tôt les dangers du communisme et les excès auxquels il avait mené en URSS. Camus est aussi cet homme qui, dans les *Justes*, refuse de sacrifier la vie d'enfants pour un hypothétique avenir meilleur, et qui préfère, de manière générale, la révolte à la révolution. Bref, il est l'incarnation à la fois

¹³ Au terme d'une enquête réalisée conjointement par *Le Monde* et la *Fnac* sur base d'une liste de deux cents romans présélectionnés, les français ont élu *L'étranger* d'Albert CAMUS plus grand roman du xxème siècle. Classement disponible à l'adresse suivante : <http://www.senscritique.com> (consultée le 12 novembre 2012).

¹⁴ ENTHOVEN Raphaël, « Pour Camus », *L'Express*, 27 novembre 2000, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lexpress.fr> (consultée le 11 novembre 2012).

¹⁵ PLANEILLE Franck, « Albert Camus et l'opinion des silencieux », *Le Monde*, 2 décembre 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lemonde.fr> (consultée le 11 novembre 2012).

d'une modération et d'une clairvoyance que tente de se réapproprier Nicolas Sarkozy. Cette modération permet à l'écrivain de transcender tous les clivages politiques et de plaire tant aux hommes de gauche que de droite. Cette capacité fédératrice constitue un idéal pour tout président soucieux de représenter l'ensemble des Français, en dépassant toutes les oppositions et en se plaçant au-dessus de la mêlée. Ensuite, la figure de Camus en tant que pied noir algérien renvoie à l'immigration et permet, dans le contexte du débat national, de louer le modèle égalitaire français en montrant une intégration idéalisée. Camus est alors réduit à une simple réussite sociale : c'est ici l'image de Camus - né en Algérie et élevé par sa mère dans un milieu très modeste - devenu l'un des plus grands écrivains de son temps. Camus, dans le contexte de l'identité nationale, est donc réduit à une simple réussite sociale, dont l'exemple, érigé en modèle, prouve qu'en France il est possible pour un individu de s'élever socialement quelles que soient ses origines.

Le deuxième enjeu politique qui peut être mis en évidence est lié au premier en ce qu'il en constitue, en quelque sorte, le pendant : c'est le fait qu'en mobilisant la personne de Camus, la droite prive la gauche de la capacité de le faire. Et revient alors cette conception de Camus en tant que modéré, comme si la droite rejoignait certains acquis issus de la lutte socialiste mais dénonçait, comme Camus en son temps, les dérives d'une gauche devenue aujourd'hui trop extrême.

Enfin, le dernier enjeu politique n'est plus lié à la personne de Camus mais à la panthéonisation elle-même. Sarkozy, comme nous l'avons écrit précédemment, cherche à rompre avec une image anti-intellectualiste qu'il a depuis ses propos sur la Princesse de Clèves. Or, il existerait en France une nécessité pour le Président d'être perçu comme quelqu'un d'érudit. Cette nécessité s'explique, selon Olivier Darcos, par deux raisons principales. Premièrement, il y aurait « une conviction très française que nous avons une vocation universaliste à parler de culture aux autres civilisations, et que le président doit incarner cette conviction »¹⁶. Ensuite, il remarque que la France est « l'un des rares pays à avoir une politique culturelle d'État. Il n'y a pas de ministre de la culture aux États-Unis ou en Grande-Bretagne »¹⁷. À ces éléments, viennent s'ajouter la nostalgie d'une certaine époque à laquelle les milieux politiques et intellectuels se confondaient. Mais également la force des précédents. L'histoire politique a retenu l'érudition des prédécesseurs de Nicolas Sarkozy. Qu'il s'agisse des qualités

¹⁶ BACQUÉ Raphaëlle, « Un président doit-il être cultivé ? », disponible à l'adresse suivante : <http://frederic-coulon.typepad.com> (consultée le 11 novembre 2012).

¹⁷ Ibid.

littéraires du général de Gaulle, de la passion de Clémenceau pour l'art contemporain et la poésie, de la culture scientifique de Valéry Giscard d'Estaing, des connaissances étendues de Mitterrand en histoire et littérature, ou encore de l'intérêt de Jacques Chirac pour les cultures asiatiques. Tous les présidents de la V^e République ont su, à un moment donné, mettre en avant leur érudition, contribuant ainsi à forger une série de précédents, dont découle l'obligation d'intellectualisme à laquelle Nicolas Sarkozy tente aujourd'hui de se conformer.

Toutefois, toute panthéonisation ne relève-t-elle pas en définitive, pour partie du moins, d'une communication politique destinée à produire ou à faire passer une certaine image ? Ne serait-il pas, à l'inverse, ingénu de penser qu'une telle nomination ne procède que de la volonté du président de marquer ses goûts et ses préférences personnelles ? Les développements qui suivent ont pour but de démontrer que toute panthéonisation s'apparente, pour partie du moins, à une récupération politique, en ce qu'elle vise à adresser un message ou produire une image que l'Elysée veut donner d'elle-même et s'apparente, de ce point de vue, à un exercice de communication politique. La personnalité transférée au Panthéon se voit ainsi « récupérée » au profit du message ou de l'image escompté par le pouvoir. Dans le but de réaliser une telle démonstration, nous reviendrons sur trois cas de panthéonisation, ayant eu lieu sous la V^e République, particulièrement révélateurs de cette dimension de stratégie politique¹⁸.

En 1964, de Gaulle fait entrer Jean Moulin au Panthéon. Si cette nomination marque la reconnaissance de l'État à l'égard des résistants, elle constitue, pour le général, une manière détournée de rappeler son passé de sauveur de la France. La gloire érigée à Jean Moulin fait rejaillir celle du général de Gaulle. Le discours que prononça Malraux étaye ce point de vue, en ce qu'il rappelle le rôle du général dans la création du « Comité de Coordination » que présidera Jean Moulin et cite à de nombreuses reprises le président français. En outre, cette nomination permet de renforcer l'unité nationale à travers la glorification d'un personnage qui, d'une part, rappelle la grandeur de la nation française et qui, d'autre part, incarne lui-même un symbole d'unité à travers le « Comité de Coordination ».

Le transfert, en 1995, des cendres de Pierre et Marie Curie fut l'occasion pour François Mitterrand de réparer l'injustice faite aux femmes. Cette décision consacre en quelque sorte un travail politique en faveur de la femme engagé dès son accession au pouvoir en 1981. Le 28 avril de cette année là, celui qui compta notamment parmi

ses ministres Simone Veil est en pleine campagne lorsqu'il promet, lors d'un meeting organisé par le mouvement féministe *Choisir*, de créer un ministère des Droits des femmes. Durant les années qui suivront, diverses législations verront le jour : la loi relative à la couverture des frais afférents à l'interruption volontaire de grossesse non thérapeutique et aux modalités de financement de cette mesure, promulguée le 31 décembre 1982 ; la loi Roudy, du 13 juillet 1983, qui établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; ou encore la loi du 23 décembre 1985 relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs.

Enfin, en novembre 1996, Jacques Chirac fait transférer les cendres d'André Malraux, lors d'une cérémonie grandiose. Ce faisant, il ne se contente pas d'honorer l'écrivain et le résistant, mais il signifie sa volonté de s'inscrire dans la tradition gaulliste (Malraux ayant été, pour rappel, Ministre de la culture sous de Gaulle).

Toute panthéonisation découle donc d'une décision politique savamment réfléchie en fonction du message ou de l'image que l'Élysée veut produire ou donner d'elle même ; c'est une mise en scène qui relève de la communication politique. Mais si aucune panthéonisation ne déroge à cela, pourquoi dès lors la tentative de Nicolas Sarkozy suscite-t-elle autant de réactions ? Dans la troisième partie, il s'agira de porter un jugement critique sur le comportement de chacun des protagonistes.

Une violence verbale fort peu « Camusienne »

L'opposition que rencontre Nicolas Sarkozy et ceux qu'Olivier Todd appelle « les prétoriens intellectuels récupérateurs de l'Élysée »¹⁹ provient de ce que Camus n'appartiendrait pas à leur famille politique. Humaniste de gauche, l'écrivain serait aux antipodes de la politique menée par l'Élysée. Fervent défenseur de la lutte syndical, il ne pourrait qu'être opposé à un président ayant déclaré que « désormais, quand il y a une grève en France, plus personne ne s'en aperçoit »²⁰. Toutefois, convaincus que toute panthéonisation relève, pour partie du moins, de la récupération politique, nous tenions davantage à attirer l'attention sur la maladresse de l'Élysée que sur une quelconque intention frauduleuse. Si un « acte d'accusation politique » doit être dressé, c'est selon nous le manque de prévoyance et de clairvoyance qui doivent y figurer. Le président et ses conseillers auraient en effet

¹⁹ HASKI Pierre, « Camus au Panthéon : le fils de l'écrivain refuse la récupération », *les Inrocks*, 23 novembre 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lesinrocks.com> (consultée le 11 novembre 2012).

²⁰ ONFRAY Michel, *op. cit.*

dû se douter que leur initiative engendrerait une levée de bouclier qui ne pourrait mener qu'à un échec retentissant. Cédant à la tentation de poursuivre la rédaction de ce que Nicolas Offenstadt a nommé l'« histoire bling-bling »²¹, le président et ses conseillers se sont fourvoyés quant à leurs chances de réussite.

Mais, de son côté, la gauche n'est également pas exempte de tout grief. En affirmant que Camus relève de sa famille de pensée, elle s'accapare un homme dont l'œuvre appartient au peuple, privant ainsi ce dernier de manifester son admiration à l'un des plus grands écrivains de son histoire. Au fond, la gauche ne pense-t-elle pas le peuple capable de discerner pareille duperie ? Ne croit-elle pas également possible que le peuple laisse à ses bons soins la politique politicienne et qu'il désire simplement manifester sa reconnaissance ? Il est étrange, en effet, de trouver parmi les hommes politiques tant de défenseurs de Camus, lui qui les jugeait comme « des hommes sans idéal et sans grandeur ». L'accaparement du débat par les élites a privé le peuple du pouvoir de décider. Or, l'histoire n'est ni une prérogative présidentielle ni l'objet exclusif d'une élite autoproclamée ; elle appartient au peuple et c'est à lui seul de choisir, parmi les hommes qui ont marqué cette histoire, ceux qu'il entend honorer.

Mais ce qui marque encore davantage dans ce débat, c'est la véhémence et la virulence qui l'ont caractérisé. Les prétendus spécialistes de l'auteur se sont, de ce point de vue, particulièrement distingués. Ils se sont adonnés à un étalage de violence verbale qui sied fort peu à un défenseur de la non-violence tel que Camus. Aussi, sans remettre en cause les connaissances de ces éminents experts ayant contraint la plèbe ignare au silence, il nous paraît néanmoins opportun de faire remarquer le peu qu'ils semblent avoir retiré, d'un point de vue personnel, de leur lecture. Nous n'avons, pour notre part, aucun souvenir de Sisyphe s'attaquant à sa pierre. Aussi faut-il peut-être avoir cette même indulgence envers nos hommes politiques. Fort heureusement, tous les experts ne se sont pas drapé des oripeaux d'un Caligula avide de violence pour ensuite aller se vautrer dans une fange polémiste nauséabonde. Franck Planeille a lui aussi dénoncé la violence des débats et souligné l'accaparement des élites, dans un texte intitulé « Albert Camus et l'opinion silencieuse »²². Il démontre ainsi que s'il y a des auteurs qui connaissent l'œuvre de Camus, il en est qui la com-

²¹ L'histoire bling-bling « décompose le passé en éléments épars, mis en scène et mélangés au point de perdre toute intelligibilité. En refusant contextualisation et explication, elle dépossède les citoyens de leur passé. L'histoire bling-bling est ainsi une histoire pour consommateurs, pas une histoire de citoyens. L'histoire bling-bling brille mais n'éclaire pas. Elle demande l'adhésion, pas la réflexion ». OFFENSTADT Nicolas, *L'histoire bling-bling. Le retour du roman national*, Paris, Stock, Coll. « Parti Pris », 2009, p. 26.

²² PLANEILLE Franck, *op. cit.*

prennent.

Au terme d'un débat pour le moins véhément entre gens policés et journalistes stipendiés, la dépouille de l'écrivain ne sera donc pas transférée au Panthéon – son fils s'y étant opposé. Mais que les partisans de l'ancien président se rassurent : Nicolas Sarkozy aura tout de même sa panthéonisation, en la personne d'Aimé Césaire. Une grande mise en scène pour alimenter son histoire bling-bling et marquer la résurgence du roman national ; mais surtout personne pour dénoncer une quelconque récupération politique. L'Élysée semble d'ailleurs avoir retenu la leçon, et l'on ne s'embarrasse plus d'une dépouille. Demeurée en Martinique, c'est une urne vide qui a servi de relique à cette mise en scène protocolaire. Qu'importe, Sarkozy s'est offert l'un des plus grands poètes français tout en manifestant sa sympathie aux populations d'outre-mer, à quelques mois des élections présidentielles. Quant à Camus, François Hollande l'a depuis érigé en modèle de sa méritocratie républicaine, lui, l'« enfant orphelin de père élevé par une mère pauvre, sourde et illettrée »²³, devenu prix Nobel.

« Tintin au Congo » devant les prétoires : Que peut signifier l'interdiction d'un héros de bande-dessinée belge ?

La bande dessinée « Tintin au Congo » a soulevé ces derniers temps de nombreuses critiques. Éditée en 1931 et rééditée en 1946, certains passages

L'auteur : Vincent VESPA
est titulaire d'un bachelier
en droit

subissent aujourd'hui le courroux de personnes jugeant l'ouvrage raciste et xénophobe. Dès lors, on peut s'interroger sur les significations d'une interdiction de cette bande-dessinée en Belgique ? Tel est l'objectif du présent article. Après avoir précisé les faits ayant remis l'ouvrage au cœur de l'actualité belge et internationale, les enjeux politiques d'une telle interdiction sont exposés. La liberté d'expression, la concurrence mémorielle – et son pendant, l'oubli –, ainsi que la reconnaissance des torts commis au « Congo Belge » sont successivement passés en revue. Ensuite, trois enjeux mémoriels liés à cette interdiction sont présentés : la négation de la représentation coloniale, la position du gouvernement congolais et les effets d'une jurisprudence interdisant une telle bande-dessinée. Enfin, en précisant l'époque à laquelle a été conçu « Tintin au Congo », la conclusion revient sur les idées paternalistes des années 1930 tout en insistant sur l'intérêt d'un tel ouvrage, reflétant un imaginaire colonial et pouvant constituer un outil pédagogique pour les jeunes générations.

Introduction

Avec « Les Aventures de Tintin », Hergé nous a plongés, dès notre plus tendre enfance, dans l'histoire d'un reporter qui fait le tour du monde et y résout une série d'énigmes. Sa deuxième œuvre aujourd'hui semble être contestée. En effet, un spectre plane sur « Tintin au Congo »... Celui du colonialisme des années 1930 et de ses idées paternalistes !

Cette bande dessinée, éditée en 1931 et rééditée en 1946 a aujourd'hui fait grincer les dents de Monsieur Bienvenu Mbutu Mondondo qui trouve cette dernière « raciste et xénophobe »¹ et pré-

¹ BELGA, « Affaire Tintin au Congo : M. Mondondo débouté », *La Libre Belgique*, 10 février 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lalibre.be>, (consultée le 15 novembre 2012)..

tend qu'elle constitue « une insulte pour tous les Congolais »². Il a décidé de porter ce problème en justice et, dans ses conclusions, explique au juge les motifs qui le poussent à dire que la bande dessinée est raciste et xénophobe :

« [...] représentation graphique caricaturale des personnages africains, utilisation du terme 'nègre' dans la première édition de la bande dessinée, mauvaise maîtrise du français par les personnages africains, mise en scène de l'idée selon laquelle l'Africain se complait dans l'oisiveté, qu'il est naturellement paresseux (référence à l'épisode de la collision entre la voiture de Tintin et d'un train), paternalisme de Tintin qui pousse l'infantilisation des personnages africains à l'extrême (personnages africains qui se prosternent devant Tintin, épisode du chapeau coupé en deux) »³.

Il est intéressant de se demander dans notre société diversifiée quels sont les problèmes que l'on peut rencontrer avec un ouvrage de cette époque. Que peut signifier l'interdiction de « Tintin au Congo » en Belgique ? Nous allons essayer de répondre à cette question dans cet article qui se divisera en quatre parties.

La première consistera à expliquer quels sont les faits qui ont remis l'ouvrage au cœur de l'actualité belge mais aussi internationale. La deuxième traitera des enjeux politiques d'une telle interdiction. La troisième développera les enjeux mémoriels sur le sujet et sera suivie d'une conclusion.

Faits remettant l'ouvrage au cœur de l'actualité

Les faits internationaux

Plusieurs faits ont placé « Tintin au Congo » au devant de la scène internationale. Deux faits importants ont amené une réflexion sur le caractère raciste ou non de la bande-dessinée.

D'une part, en 2007, la commission britannique pour l'égalité des races (CRE) a demandé le retrait de la bande dessinée de toutes les librairies du Royaume-Uni après la plainte d'un citoyen. La chaîne Borders, en réponse à cette demande, a décidé de la placer dans les rayons adultes. Il faut savoir que la vente de « Tintin au Congo » au Royaume-Uni se fait avec un bandeau rouge⁴ signalant que l'ouvrage

² BELGA, « Affaire Tintin au Congo : M. Mondondo débouté », *op. cit.*

³ Civ. Bruxelles, 10 février 2012, n° 10/4530/A & 10/5711/A, 2012, p. 12.

⁴ DUPLAT Guy, « Tintin ? Shocking ! », *La Libre Belgique*, 13 juillet 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lalibre.be>, (consultée le 16 novembre 2012).

est destiné « aux collectionneurs » et véhicule « certains stéréotypes de l'époque qui peuvent choquer les lecteurs d'aujourd'hui »⁵.

D'autre part, nous souhaitons mettre en avant le retrait de cette bande dessinée de la bibliothèque d'Arboga en Suède « en raison de son contenu raciste ». La bibliothèque d'Askersund quant à elle propose l'emprunt de l'ouvrage à des adultes, et à des enseignants⁶.

Les faits belges

En Belgique, une affaire judiciaire va être portée par Bienvenu Mbutu Mondondo, ressortissant congolais, accompagné par le Conseil Représentatif des Associations Noires (CRAN). Il faudra attendre pas moins de 5 ans pour que la justice belge donne son verdict⁷.

Le 27 avril 2007, Monsieur Mbutu Mondondo porte plainte au pénal contre la SA Moulinsart et les éditions Casterman (deux affaires distinctes). Il estime que la bande dessinée porte atteinte à sa dignité d'« homme noir »⁸. L'affaire « Tintin au Congo » débute.

Le 13 avril et le 3 mai 2010, il lance une citation en référé au Tribunal de première instance de Bruxelles sur base de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés de racisme et de xénophobie. C'est à ce moment-là que le CRAN intervient volontairement⁹.

Le 16 décembre 2010, le Procureur du Roi rend un avis sur la procédure pénale et conclut qu'il n'y a pas lieu d'interdire la publication de l'ouvrage. Pour motif de connexité, les deux affaires seront jointes par le jugement du 21 juin 2010¹⁰.

Un jugement du 4 avril 2011 reconnaît que les demandes de Monsieur Mbutu Mondondo sont recevables. Par ailleurs, le tribunal a reconnu sa compétence matérielle pour statuer sur le fond de ce litige.

Le 10 février 2012, le Tribunal de première instance de Bruxelles déclare les demandes de Monsieur Mbutu Mondondo et du CRAN non fondées et les déboute. Il déclare également les demandes de la

⁵ BOUILHET Alexandrine, « La BD Tintin au Congo taxée de racisme », *Le Figaro*, 9 août 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lefigaro.fr> (consultée le 13 février 2013).

⁶ BELGA, « Des bibliothèques en Suède refusent Tintin au Congo, dont une pour racisme », *Le Soir*, 4 octobre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lesoir.be> (consultée le 17 novembre 2012).

⁷ Civ. Bruxelles, 10 février 2012, n° 10/4530/A & 10/5711/A, 2012.

⁸ *Ibid.*, p. 3.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*, p. 4.

SA Moulinsart et des éditions Casterman non fondées et les déboute¹¹.

Rappelons que la SA Moulinsart et les Éditions Casterman mettaient l'accent sur la prescription de l'action principale et réclamaient pour chacun une indemnité de 15.000 euros pour procédure téméraire et vexatoire à titre subsidiaire¹². La SA Moulinsart à titre subsidiaire se prévalait de l'article 25 de la Constitution afin de rendre l'action principale non recevable.

À titre principal, la partie demanderesse voulait notamment faire cesser la vente des différentes éditions de l'album. Elle souhaitait également que le jugement soit publié dans différents journaux (aux frais de la SA Moulinsart et des éditions Casterman) ainsi que sur le site internet « <http://www.tintin.com> ». À titre subsidiaire, le CRAN et Monsieur Mbutu Mondondo demandaient notamment d'insérer pour les éditions à venir un avertissement contre le caractère offensant à l'égard des personnes noires et le contexte colonial dans lequel cette bande dessinée a été réalisée ou d'insérer un bandeau et une préface comme cela est pratiqué au Royaume-Uni avec l'édition Egmont.

Insatisfaits de la décision du Tribunal de première instance de Bruxelles, le CRAN et Monsieur Mbutu Mondondo ont interjeté appel¹³. La Cour d'appel de Bruxelles a déclaré la demande non fondée et s'exprimera en ces mots :

« S'il fallait suivre les appelants, pour lesquels il suffirait de prendre en considération la simple intention de publier un ouvrage, il faudrait alors interdire aujourd'hui, par exemple, la publication de certaines œuvres de Voltaire, dont le racisme, notamment à l'égard des noirs et des juifs, était inhérent à sa pensée, ainsi que des pans entiers de la littérature, ce qui ne peut être admis, dès lors que l'écoulement du temps doit être pris en compte. Hergé s'est borné à réaliser une œuvre de fiction dans le seul but de divertir ses lecteurs. Il y pratique un humour candide et gentil. *Il s'agit avant tout d'un témoignage de l'histoire commune de la Belgique et du Congo à une époque donnée* »¹⁴.

¹¹ Civ. Bruxelles, 10 février 2012, op. cit., p. 18.

¹² *Ibid.*, pp. 4-5.

¹³ BELGA, « Tintin au Congo à nouveau sur la sellette ? », *La Libre Belgique*, 5 octobre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lalibre.be> (consultée le 17 novembre 2012).

¹⁴ BELGA, « Tintin au Congo n'est pas raciste, conclut la Cour d'appel », *Le Vif L'Express*, 5 décembre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://focus.levif.be> (consultée le 5 décembre 2012) [nous soulignons].

Enjeux politiques liant l'affaire « Tintin au Congo »

Un «élément moral» comme garantie de la liberté d'expression

En Belgique, une loi permet de réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie. Il s'agit de la loi du 30 juillet 1981¹⁵. Toutefois, cette loi ne réprime pas l'opinion raciste mais bien l'incitation à la haine¹⁶. Elle punit des déclarations faites en public qui incitent à la discrimination et à la haine¹⁷. Dans la décision du tribunal de première instance de Bruxelles, le 10 février 2012, la partie demanderesse base son action sur cette loi et invoque une série d'articles. Trois articles nous intéressent particulièrement, il s'agit des articles 20.3°, 20.4° et 21.

L'article 20.3° prévoit de l'incitation à la discrimination ou la ségrégation. L'article 20.4° évoque de l'incitation à la haine ou la violence. Enfin l'article 21 traite des idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale¹⁸.

Pour qu'il y ait une incitation et une diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale, le Tribunal explique qu'un élément moral doit être trouvé. Dans son avis, le Procureur du Roi de Bruxelles souligne la définition de l'élément moral attribuée par la Cour constitutionnelle :

« [...] la volonté d'attiser la haine à l'égard d'un groupe de personnes ou de justifier la mise en place d'une politique discriminatoire ou ségrégationniste »¹⁹.

Il semble qu'Hergé n'ait jamais eu cette intention d'inciter à la haine raciale ; cet argument est partagé aussi bien par Le Procureur du Roi que par le tribunal. L'élément moral joue donc un rôle très important pour garantir la liberté d'expression²⁰.

¹⁵ L. du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, M.B., 8 août 1981.

¹⁶ JAMIN Jérôme, « Radicalisme et extrémisme de droite », in BOUHON Frédéric et REUCHAMPS Min (dir.), *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 2012, p. 226.

¹⁷ JAMIN Jérôme, « Belgique : Trente ans de lutte contre le racisme, bilan et perspectives », *La revue nouvelle*, n° 4, avril 2013, p. 76.

¹⁸ Civ. Bruxelles, 10 février 2012, n° 10/4530/A & 10/5711/A, 2012, p. 14.

¹⁹ COUVREUR Daniel, « Interdire Tintin au Congo serait inconstitutionnel », *Le Soir*, 28 octobre 2011, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lesoir.be> (consultée le 17 novembre 2012).

²⁰ COUVREUR Daniel, *op. cit.*

Un oubli qui serait la conséquence d'une concurrence mémorielle

La façon dont Hergé représente la nation congolaise et ses habitants constitue une mémoire collective des Belges et des idées paternalistes durant les années 1930. On peut parler de mémoire collective²¹ car c'est de cette façon que les citoyens belges se représentaient le peuple congolais et les Belges colonisateurs. Hergé en a témoigné :

« J'étais nourri des préjugés du milieu dans lequel je vivais. C'était en 1930, je ne connaissais de ce pays que ce que les gens en racontaient à l'époque [...]. Je les ai dessinés, ces Africains, dans le pur esprit paternaliste qui était celui de l'époque en Belgique. Si j'avais à le refaire, je le referais tout autrement, c'est sûr »²².

Nous pensons que dans cette affaire nous sommes face à une concurrence mémorielle²³ où une mémoire collective relayée par Monsieur Mbutu Mondondo avait l'intention de prendre le dessus sur une autre relayée par Hergé et de dénoncer de manière indirecte les oublis de cette dernière. À cet égard, l'historien français, Jean-Clément Martin va apporter une information intéressante sur la notion d'oubli et de concurrence mémorielle. Il dira que :

« Les rivalités mémorielles, [...], ont pour but immédiat de faire ressortir ce qui a été oublié par la Mémoire d'une communauté... »²⁴.

Le célèbre philosophe français, Paul Ricoeur nous éclaire sur cette notion d'oubli qui entre en lien avec la mémoire et l'histoire. Il explique que l'oubli a trait à la notion de trace et que ces deux éléments ont en commun la notion d'effacement et de destruction²⁵. Cette dynamique concurrentielle ne pourrait-elle aboutir, dans le cas d'une prédominance d'une mémoire collective sur une autre, à un oubli des représentations et perceptions des Belges durant les années 1930 ?

Vers une reconnaissance des torts commis au Congo belge

Un article de l'historien, Bogumil Jewsiewicki traite de la réparation due à la colonisation et l'esclavage des pays occidentaux en Afrique. Il

²¹ Voy. la décision de la Cour d'Appel qui fait référence à « l'histoire commune de la Belgique et du Congo », voy. BELGA, « Tintin au Congo n'est pas raciste, conclut la Cour d'appel », *op.cit.*

²² BELGA, « Tintin au Congo n'est pas raciste », *Le Soir*, 10 février 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lesoir.be> (consultée le 17 novembre 2012).

²³ La concurrence mémorielle renvoie « à la compétition complexe et parfois douloureuse entre des groupes sociaux (entre eux ou vis-à-vis d'une autorité) pour défendre et promouvoir le souvenir de certains faits historiques ». GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme, *La concurrence mémorielle*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2011, p. 13.

²⁴ MARTIN Jean-Clément, « Histoire, mémoire et oubli pour un autre régime d'historicité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 47-4, avril 2000, p. 798.

²⁵ RICOEUR Paul, « Mémoire, Histoire, Oubli », *Esprit*, mars 2006, p. 27.

explique que le présent est aujourd'hui saisi pour redresser des injustices dans le passé²⁶. Il redonnera une définition d'un philosophe ghanéen Anthony Appiah :

« Réparer c'est restaurer ou soulager la victime d'un tort d'au moins trois manières : en restituant les biens ou le cadre de vie (économique, politique, etc.) ; en reconnaissant la responsabilité du tort commis ; en rétablissant la relation pervertie par le tort subi »²⁷.

Nous souhaitons ici nous focaliser sur une reconnaissance de responsabilité du tort commis. La Belgique aujourd'hui n'a pas adopté de loi reconnaissant les torts commis à l'égard du Congo belge durant les années 1930.

Selon nous, cette affaire judiciaire peut relancer le débat vers une reconnaissance de ces atrocités commises à cette époque et sur la possibilité d'avoir une intervention politique. Dans un tel contexte, une institution belge pourrait-elle prendre ses responsabilités, « se mouiller » pour accorder cette reconnaissance ?

Enjeux mémoriels liés à l'interdiction de l'ouvrage

Le concept d'enjeu mémoriel

Avant d'analyser les différents « enjeux mémoriels », il nous semble opportun de définir ce concept. Dans le cadre de cette contribution, un enjeu mémoriel est une conséquence possible d'une interdiction d'un ouvrage pour la mémoire collective d'une société. Nous en expliquons trois à la suite de ce point.

Une négation de la représentation coloniale du passé

Une première conséquence que pourrait apporter l'interdiction du livre serait à notre sens une négation de la représentation du passé. Or notre société démocratique ne fonctionnerait-elle pas mieux si plutôt que de nier les faits, nous entrions dans le conflit d'idées ?

Le philosophe français, Claude Lefort met justement en lien la démocratie et le conflit. Pour ce dernier, il faut voir la démocratie comme « ce milieu de conflits, un milieu dans lequel il faut savoir

²⁶. JEWSIEWICKI Bogumil, « Héritages et réparations en quête d'une justice pour le passé ou le présent », *Cahiers d'études africaines*, n° 173-174, janvier 2004, p. 7.

²⁷. *Ibid.*, p. 8.

contester »²⁸.

Nier la manière dont étaient représentés le peuple congolais et les Belges colonisateurs serait à notre sens un frein à une reconnaissance des atrocités commises au Congo.

Un avis qui n'est pas partagé par le gouvernement congolais

La ministre de la Culture et des Arts en République Démocratique du Congo, Jeannette Kavira Mapera, a qualifié la bande dessinée de « chef-d'œuvre » lors de l'inauguration du premier festival de la bande dessinée qui se tient à Kinshasa. Elle s'exprimera en ces mots:

« Pour le gouvernement congolais, Tintin au Congo est un chef-d'œuvre. Cet album ne blesse en rien la culture congolaise. Aux temps anciens, lorsque ce livre a été écrit et que son créateur a été inspiré, effectivement, les Congolais ne savaient pas parler français. Jusqu'aujourd'hui, le Congolais n'est pas celui qui parle le mieux français. À cette époque-là, décrite dans l'ouvrage, effectivement, pour remettre le Congolais au travail ou l'inciter à travailler, il fallait utiliser le bâton. [...] Nous avons estimé que c'était un procès intéressé qui n'engage pas le gouvernement congolais »²⁹.

Ce qu'avance la Ministre à l'occasion du festival est intéressant. En effet, cette dernière appuie à la suite du qualificatif « chef-d'œuvre » une série de remarques sur la manière d'être du congolais à cette époque. Toutefois il serait intéressant de questionner les raisons poussant la Ministre à faire une telle déclaration.

Une décision qui pourrait faire jurisprudence

Avec une interdiction de « Tintin au Congo », d'autres œuvres relatant des faits passés ou une pensée passée pourrait bien tomber sous la menace d'une interdiction. Nous pouvons citer à titre d'exemple « Le Village Aérien » de Jules Verne³⁰. Cette histoire raconte l'aventure au Congo de deux amis explorateurs. Ils sont accompagnés d'un petit enfant indigène et d'un guide camerounais. Ils y découvriront un peuple inconnu qu'ils étudieront afin de savoir si ce sont véritablement des humains. Dans son livre, Jules Verne va comparer l'intelligence d'un adulte noir à celle d'un enfant blanc de six ans. À l'instar de la

²⁸ LEFORT Claude et ROSANVALLON Pierre « À l'épreuve du politique: Dialogue entre Claude Lefort et Pierre Rosanvallon », *Esprit*, décembre 2011, n°12, p. 29.

²⁹ BELGA, « La ministre congolaise de la Culture défend Tintin au Congo », *La Libre Belgique*, 21 octobre 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lalibre.be> (consultée le 22 novembre 2012).

³⁰ VERNE Jules, *Le Village Aérien*, Tredition Classics, 2012, 200 p.

décision rendue par la Cour d'Appel, nous pouvons également citer Voltaire dont certaines de ses œuvres reflètent le racisme, notamment à l'égard des noirs et des juifs³¹.

Conclusion

Pour conclure, rappelons d'abord que cette œuvre a été écrite à l'époque du colonialisme qui voyait circuler de nombreuses idées paternalistes. La décision de justice sur cette affaire le rappelle d'ailleurs :

« La bande dessinée en litige est mise en vente depuis l'année 1931 pour sa première édition et 1946 pour sa deuxième édition. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'une histoire créée à une époque où les idées coloniales étaient largement présentes, notamment en Belgique »³².

La différence de mentalité entre cette époque et la nôtre est bien présent. Nous ne pensons plus comme nos ancêtres et nous devons tirer des leçons du passé.

« Tintin au Congo » peut par ailleurs constituer un outil pédagogique destiné aux enfants puisqu'elle peut rappeler cette mémoire collective représentant le peuple congolais et les Belges colonisateurs. Bien évidemment, nous ne voulons pas dire que ce n'est que grâce à cette bande dessinée que les enfants apprendront tout du colonialisme. Cette dernière pourrait constituer une introduction aux thèmes de la colonisation et de l'esclavage. Ensuite, l'histoire sur ces mêmes thèmes pourrait être enseignée au travers de livres historiques.

Si dans la bande dessinée le peuple congolais est caricaturé, il ne faut pas perdre de vue que le Belge et le colonisateur le sont également. Hergé représente le Blanc comme quelqu'un se croyant supérieur aux Noirs, criant sur les villageois, les traitant de fainéants. Au final, dans l'ouvrage, les Blancs sont « les mauvais ». Les « blancs » sont caricaturés de la même façon que les « noirs ».

Enfin, l'œuvre d'Hergé fait tout autant partie de la culture belge que congolaise. De plus, la Cour d'Appel parle de « témoignage de l'histoire commune de la Belgique et du Congo »³³. Dans cette perspective, la mémoire collective permet de préserver les représentations passées fondant, d'une façon ou d'une autre, les racines et les

³¹ BELGA, « Tintin au Congo n'est pas raciste, conclut la Cour d'appel », *Le Vif L'Express*, 5 décembre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://focus.levif.be>, (consultée le 5 décembre 2012).

³² Civ. Bruxelles, 10 février 2012, n° 10/4530/A & 10/5711/A, 2012, p. 13.

³³ BELGA, « Tintin au Congo n'est pas raciste, conclut la Cour d'appel », *Le Vif L'Express*, op. cit.

repères d'une société.

Peut-on analyser au regard de nos valeurs actuelles véhiculées en Belgique (comme par exemple l'égalité de traitement) cette bande dessinée empreinte d'un paternalisme et d'idées coloniales tels qu'ils existaient à l'époque ou, au contraire, doit-on analyser cette dernière au regard du contexte de l'époque, à partir d'un « imaginaire colonial » ?

Le concept d'imaginaire est expliqué par le philosophe Cornelius Castoriadis. Selon ce dernier, il ne faut pas séparer l'imaginaire de la réalité³⁴. En effet, l'imaginaire a cette capacité à produire des valeurs, des normes et des vérités orientant nos comportements³⁵.

L'imaginaire colonial caractérise donc ces valeurs, ces normes et ces vérités qu'un peuple, un groupe, une ethnie avait à une époque bien déterminée, à savoir celle du colonialisme. L'imaginaire colonial nous permet de nous conscientiser sur la vision des peuples à cette époque, vision qui évolue avec le temps et qui oriente nos comportements.

³⁴ JAMIN Jérôme, *L'imaginaire du complot. Discours d'extrême droite en France et aux États-Unis*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2009, p. 24.

³⁵ *Ibid.*

Spécificités des analyses politologiques

Au terme de ce premier numéro, il convient de mettre en perspective les différentes contributions. Divers fils rouges les traversent, témoignant d'une façon ou d'une autre de la présence d'enjeux politiques. Enumérons les plus saillants d'entre eux.

Premièrement, les différentes contributions ont montré toute l'importance de contextualiser les enjeux politiques liés à des questions de mémoires. Le fait de mettre au-devant de la scène des faits passés s'explique bien souvent par un certain contexte social et politique. À cet égard, Nicolas CUTAIA a insisté sur le climat général d'islamophobie ou contexte d'hostilité de la part des chrétiens envers l'Islam lorsqu'il a analysé les réappropriations de Charles Martel par le Bloc identitaire. Vincent VESPA souligne également le contexte de concurrence mémorielle poussant Monsieur Bienvenu Mbutu Mondondo à faire paraître « Tintin au Congo » devant des juges. Afin de cerner au mieux ce contexte, il convient de préciser le rôle des médias. Nicolas CUTAIA a ainsi insisté sur le traitement médiatique autour de l'Islam qui est, selon lui, uniquement social et polémique, permettant ainsi de mieux éclairer le contexte dans lequel la figure de Charles Martel est mobilisée par le Bloc identitaire. Cette médiatisation entraîne une mise en scène qu'il ne faut pas négliger car la mémoire collective joue aussi avec les sentiments des individus. Maxime RAHIER le confirme lorsqu'il écrit que toute panthéonisation relève de la décision politique savamment réfléchie et constitue une mise en scène qui relève de la communication politique.

Deuxièmement, les cinq contributions rappellent une des fonctions de la mémoire collective, citée dès l'introduction : à savoir sa participation à la construction d'une identité sociale. La mobilisation de Charles Martel permet au Bloc identitaire de se définir comme groupe et la mobilisation de de Gaulle par Nicolas Sarkozy lui permet de donner une certaine image de la France. Recourir à un fait passé ou une figure passée pour construire l'identité d'un groupe nécessite parfois d'emprunter des sentiers émotionnels, comme le montre Jérôme NOSSENT par rapport à la lecture de la lettre de Guy Môquet puisque la fierté et l'amour sont au cœur de la définition de la France offerte par Nicolas Sarkozy.

Troisièmement, les diverses mobilisations mémorielles garantissent une unité entre le passé et le présent. Les différents acteurs politiques cités dans les contributions ont montré qu'ils cherchaient tous, d'une façon ou d'une autre, à assurer la continuité entre le passé et le présent. Insister sur cette continuité permet aux acteurs politiques de

justifier certaines actions et décisions en affirmant que « cela était déjà ainsi avant ». L'éradication de l'Islam par le Bloc identitaire était déjà souhaitée il y a plusieurs centaines d'années, selon ce parti politique. En souhaitant interdire « Tintin au Congo », il y a une volonté manifeste de présenter cette bande-dessinée comme étant raciste et comme l'ayant toujours été ; le juge ayant insisté sur le fait qu'il fallait séparer les deux époques, introduisant ainsi une rupture entre le passé et le présent.

Quatrièmement, recourir à certains faits passés ou à certaines figures historiques façonne l'image que les acteurs politiques veulent donner d'eux-mêmes. En cherchant à « panthéoniser » Albert Camus, Nicolas Sarkozy souhaite montrer qu'il est empreint de modération et de clairvoyance et qu'il peut présenter l'image d'un président érudit, selon Maxime RAHIER. Dans le même esprit, Ines DEPAYE souligne la volonté de l'ancien Président français de se présenter comme une figure du rassemblement en invoquant de Gaulle dans ses discours.

Cinquièmement, la mobilisation de faits passés peut constituer un véritable enjeu partisan voyant s'affronter les acteurs de la vie politique. Jérôme NOSSENT décrit clairement les différentes appropriations de Guy Môquet par certains partis politiques français. Maxime RAHIER a également expliqué que la volonté de panthéonisation d'Albert Camus par Nicolas Sarkozy devait empêcher le parti socialiste de mobiliser cette figure.

Une question demeure toutefois au terme de ce premier cahier : en quoi ces différents enjeux méritent-ils une analyse du point de vue de la science politique ? Les différents fils rouges présentés ci-dessus s'inscrivent d'une façon ou d'une autre dans une des définitions du concept de politique, donnée dans l'introduction. Contextualiser les enjeux politiques liés à des questions de mémoires, c'est envisager la politique comme cette structure, cet « arrangement ordonné de données matérielles d'une collectivité et des éléments spirituels qui constituent sa culture »¹.

En définissant l'identité d'un groupe d'une certaine manière, en instaurant une continuité entre le passé et le présent ou en suscitant une certaine image d'eux-mêmes, les acteurs politiques tentent d'une façon ou d'une autre à légitimer les actions et décisions politiques qu'ils ont prises ou qu'ils souhaitent prendre. Analyser les mobilisations mémorielles de cette façon permet donc de mieux comprendre la production des politiques.

¹ BURDEAU Georges, *Traité de science politique. Tome premier. Le pouvoir politique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1966, p. 131

Enfin, en faisant de certains faits passés des enjeux partisans, les acteurs politiques montrent que *la* politique est une lutte permettant d'exercer un certain pouvoir sur la société.

Les études sur la mémoire peuvent donc être enrichies par des analyses politologiques. En étant complémentaires aux approches développées par les historiens, les sociologues, les juristes ou encore les philosophes, ces analyses permettent d'éclairer sous un autre jour les conséquences des continuelles mobilisations mémorielles dans nos sociétés contemporaines. Ce sont ainsi les enjeux de pouvoir – au sens politique – qui sont décryptés permettant à tous les citoyens de mieux cerner les tenants et les aboutissants découlant de la mobilisation dans l'espace public des faits et de figures passées. Tel est au final le principal objectif des cahiers « Mémoire et politique ».

Dr. Geoffrey GRANDJEAN

Chargé de cours adjoint au Département de science politique de
l'Université de Liège

Titulaire du cours « Mémoire et politique »

Une publication de la plateforme « Mémoire & Politique »

Éditeur responsable :

Dr. Geoffrey GRANDJEAN

Responsable de « Mémoire & Politique »

rue Bois-l'évêque, 19

4000 Liège

✉ Geoffrey.Grandjean@ulg.ac.be

www.memoire-politique.net